

Rapport Financier



NORD EST

*La Banque de
votre Territoire*

RAPPORT FINANCIER 2012

Sommaire

Afin d'accéder rapidement aux pages, il vous suffit de cliquer sur le titre souhaité ou son numéro de page.

	PAGES
● Rapport de gestion du Conseil d'administration	3
● Comptes individuels	28
Bilan individuel au 31 décembre 2012	28
Compte de résultat individuel au 31 décembre 2012	29
Annexe aux comptes individuels	30
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	60
● Comptes consolidés	62
Cadre général	62
États financiers consolidés	63
Notes annexes aux états financiers	68
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	129
● Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2013	131
● Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2012	133
● Liste des Caisses locales affiliées et des Présidents (Aisne, Ardennes, Marne)	134
● L'équipe de Direction	137
● L'essentiel du Nord Est en chiffres	138

1 - La zone euro en récession, l'économie mondiale au ralenti

L'année 2012 aura été une année de ralentissement économique, en particulier en Europe avec l'aggravation de la crise européenne des dettes souveraines ainsi que par le retour de la récession au Japon et le ralentissement des économies émergentes, notamment chinoise. Comme en 2011, la crise de la dette publique en zone Euro a marqué, en 2012, la conjoncture économique mondiale. Sa transmission de la sphère financière à l'économie réelle et sa diffusion progressive au sein de la zone Euro ont plongé le continent européen dans la récession (en particulier dans les pays du Sud de la zone Euro) et bridé ses perspectives de croissance à moyen terme.

Au total, la croissance mondiale a sensiblement décéléré en 2012 pour atteindre 2,9 % (après 3,7 % en 2011), un taux inférieur à la moyenne de longue période (3,3 % l'an de 1973 à 2007). Elle pourrait toutefois avoir atteint un palier bas.

Les marchés financiers : soutien de la confiance

Les banques centrales sont intervenues massivement pour juguler les effets des ralentissements économiques et de la crise de la dette souveraine. La BCE (Banque Centrale Européenne) donne ainsi le temps aux États de remettre de l'ordre dans leurs comptes, de restaurer leur compétitivité et surtout de conforter la construction européenne. Les injections de liquidités par les banques centrales contribuent à soutenir l'activité en réduisant le coût de financement des banques, et donc le coût du crédit, en maintenant les taux d'intérêt à très bas niveau. Les marchés financiers ont connu une année de reprise sur les principales places boursières (+15 % à Paris sur l'année 2012). Les marchés monétaires et interbancaires ont connu une détente à partir du second semestre 2012, ce qui permet de réduire progressivement les coûts de refinancement des établissements bancaires. Cette détente sur la sphère financière après la tempête sur les marchés en 2011 doit inspirer vigilance pour 2013, car la sphère réelle de l'économie est touchée. 2013 et 2014 seront cruciales pour la poursuite de l'assainissement budgétaire, la cohésion monétaire et les mesures en faveur de la compétitivité.

L'Asie et les pays émergents pâtissent de la faiblesse de l'économie mondiale

Le ralentissement de l'activité en Chine au printemps et la rechute en récession du Japon ont également joué un rôle déterminant dans la trajectoire de l'économie mondiale. Les exportations chinoises ont pâti du faible niveau d'activité mondiale, le premier semestre s'est avéré inédit avec un solde commercial déficitaire pour l'économie chinoise. Après l'été, le risque d'atterrissage brutal de l'activité chinoise s'est finalement dissipé. Quant à elle, l'économie japonaise a à la fois pâti de la décélération de l'activité mondiale, du niveau élevé du yen jusqu'à l'automne, et probablement plus encore des tensions géopolitiques avec la Chine.

Les pays émergents, qui avaient globalement bien résisté en 2011, ont souffert à des degrés divers du ralentissement du commerce mondial mais aussi du financement bancaire international, en lien avec les difficultés des banques européennes. Contraints de rechercher des relais internes de croissance, certains pays tels le Brésil ou l'Inde ont vu réapparaître voire s'accroître des déséquilibres externes (taux de change) et internes (inflation, panne de la consommation intérieure).

Les Etats-Unis, la reprise est amorcée mais reste modeste

La croissance américaine s'est pour sa part stabilisée sur un rythme modéré (autour de 2 % l'an). Cette bonne orientation se confirme, dans le sillage des perspectives d'accord sur la Falaise fiscale et le budget américain. La Bourse de New York - via son indice phare Dow Jones - s'est nettement confortée et les séries d'indicateurs conjoncturels (ventes de détail, production manufacturière, mises en chantier immobilières) repassent dans le vert. Cette performance est d'autant plus remarquable que l'automne aura été marqué par le passage de l'ouragan Sandy sur la côte est. Selon la Réserve fédérale, le taux d'utilisation des capacités industrielles a progressé pour s'établir à 78,8 %. Pour la deuxième année consécutive, les saisies immobilières diminuent (-3 % par rapport à 2011 et -36 % par rapport au «pic» de 2010 consécutif à la crise majeure des «Subprimes»). L'emploi dans le secteur manufacturier continue sa progression aussi. De ce fait, le chômage américain recule, le nombre d'inscriptions au chômage est à son plus bas niveau depuis janvier 2008 (taux de chômage à 7,8 %). Au final, cette série d'indicateurs laisse augurer une progression de l'économie américaine en 2013.

La Zone Euro : une sortie lente et graduelle de la crise des dettes publiques

L'année 2012 aura été marquée par un ralentissement global de la zone Euro (-0,5 %) en dépit d'une inflation contenue (2,5 %). Les accords en Grèce pour alléger le poids de la dette ont permis d'endiguer une grave crise sociale et de débloquent des tranches d'aides supplémentaires de l'Union Européenne. En Espagne, au Portugal et même en Italie, les situations économiques et sociales sont apparues détériorées avec la montée des incertitudes sur la dette publique, la pression sur les Gouvernements de mettre en œuvre rapidement des politiques d'austérité et un climat social détérioré. Le marché des dettes souveraines a vu une légère amélioration du rendement des obligations grecques, italiennes ou espagnoles, dont le reflux est dû à la restauration progressive de la confiance sur les marchés et l'engagement de la BCE de porter secours aux Etats de la zone Euro qui traversent des turbulences.

Les perspectives sur l'ensemble de la zone Euro sont très prudentes, la BCE entrevoit une légère amélioration, insuffisante encore pour imaginer une reprise, 2013 devrait connaître un ralentissement de l'activité (-0,3 %). Dans ses scénarii, la BCE maintient en début d'année 2013 ses taux directeurs au niveau le plus bas (0,75 % pour le taux de refinancement), il est possible qu'elle les abaisse de nouveau au 1^{er} trimestre si les indicateurs tardent encore à s'inverser.

La monnaie européenne demeure aux abords des 1,30 \$ soit un niveau équivalent au cours d'il y a un an. Les fluctuations de l'euro à court terme sont tributaires de la confiance dans la zone Euro et dans la capacité à faire face aux effets de la crise de la dette publique. A long terme, l'euro devrait se rapprocher de 1,20 \$, son niveau de parité de pouvoir d'achat en comparant la compétitivité de la zone Euro à celle des Etats-Unis.

Dans ce contexte, les discussions sur le nouveau budget de l'Union vont tourner autour de nouvelles économies budgétaires avec un consensus difficile à faire aboutir avec des positions très marquées : l'Allemagne souhaite faire plafonner le budget à 1 % du PIB, le Royaume-Uni menace de sortir de l'Union et la France veut préserver le volet agricole. Le total des dépenses communautaires représente 1,16 % du PIB des Etats membres. Les arbitrages que souhaite l'Allemagne - dont la voix porte plus fort actuellement en tant que premier contributeur - vont certainement occasionner une baisse des dépenses, et le volet agricole (la Politique Agricole Commune) risque d'être le premier volet raboté.

La France, calme plat sur le front de la croissance et inquiétudes sur l'emploi

La croissance française aura connu en 2012 un encéphalogramme plat (0 % au premier trimestre 2012, -0,1 % au deuxième, +0,2 % au troisième et -0,1 % au quatrième). Au final, l'économie française frise la récession (+0,2 % sur un an) mais elle aura du mal à être stimulée et à atteindre, sans élan, les 0,8 % en 2013 de croissance escomptée pour réduire le déficit budgétaire. Les estimations pour 2013 s'établissent autour de +0,2 ou de 0,3 % de croissance du PIB, avec une croissance atone de +0,1 % au 1^{er} semestre 2013. Quoi qu'il en soit, cette faiblesse de l'activité va continuer à faire progresser le chômage, qui atteint à fin septembre 2012 10,3 % et qui aura sur l'année 2013 un niveau moyen de l'ordre de 10,5 %. Le gouvernement s'est attelé à infléchir la courbe du chômage dans une « bataille pour l'emploi » car l'inversion de tendance souhaitée d'ici cette fin 2013 repose sur deux nouveaux outils anti-chômage : les emplois d'avenir (destinés aux jeunes peu ou pas qualifiés) et le contrat de génération (visant à recruter des jeunes en CDI dans l'entreprise tout en maintenant un senior en poste).

Le déficit budgétaire de la France s'établit à 86,2 Md€ en 2012. Cela traduit un déficit public (qui inclut les comptes de la Sécurité Sociale et des collectivités locales) à 4,5 % du PIB contre 5,2 % en 2011. Le niveau de croissance prévisionnel reste trop faible pour faire reculer dès 2013 le déficit budgétaire à 3 %. Le FMI enjoint la France de réduire moins brutalement ses déficits, car les nouvelles coupes budgétaires envisagées pourraient avoir un effet récessif.

L'inflation a légèrement ralenti en 2012, pour se fixer en moyenne annuelle à 2 % contre 2,1 % en 2011. Un ralentissement notable malgré une forte hausse de l'alimentation (+3 %) et de l'énergie (+5 %). La tendance est baissière en raison du repli du prix de l'habillement, de l'informatique et des télécoms. La tendance 2013 est encore incertaine, avec un léger ralentissement de l'inflation (entre 1,4 et 1,6 % selon les différents instituts). L'évolution des prix dépendra en 2013 de la reprise ou non de l'activité. Si la reprise s'amorce au 2^{ème} semestre, l'inflation accélérera de nouveau en fin d'année 2013. Cette inflation modérée explique en grande partie la décision de réduire le taux de rémunération du livret A à 1,5 % à compter du 1^{er} février 2013.

Sur le front de la consommation, si le panier moyen des dépenses alimentaires se maintient (137 € en hausse de 1,2 % en 2012), les autres dépenses (loisirs, voyage, habillement) ont connu une année délicate (dépenses de consommation sur 2012 en stagnation selon l'INSEE). Le contexte est altéré pour la production industrielle de l'économie française. Deux secteurs ressortent davantage en difficulté, le secteur automobile et le secteur immobilier. Signe d'une dégradation de l'activité économique, le marché automobile est à son plus bas depuis 15 ans. Avec une chute de 14,6 %, le mois de décembre 2012 a confirmé la tendance de l'année 2012 qui a vu les immatriculations reculer de 13 % pour s'établir à 1,9 million de voitures particulières neuves en France (le précédent plus mauvais score datait de 1997 avec 1,7 million). La fin des primes à la casse s'est conjuguée à l'attentisme des classes moyennes françaises en période de ralentissement économique.

Face à cette actualité brûlante pour l'industrie française, des propositions ont été lancées pour enrayer le recul de la compétitivité française. Le rapport Gallois a avancé un certain nombre d'idées le 5 novembre 2012, et dans son sillage, le Gouvernement Ayrault a lancé un pacte de compétitivité dont l'une des mesures phares est le crédit d'impôts de 20 Md€ par an pour les entreprises. Une autre mesure est de renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays. Il est clair que depuis 2000, les entreprises françaises ont du mal à préserver leur part dans le commerce mondial. Leur poids dans les exportations mondiales a baissé de 30 % alors que les entreprises allemandes ont réussi à se maintenir malgré la crise et malgré la montée en puissance des pays émergents. Premier levier essentiel, mais pas le seul, le coût du travail. Il s'est accru de près de 25 % depuis 2000, alors qu'en Allemagne la hausse n'a été que de 6 %. La montée en gamme de nos produits et la valorisation du savoir-faire ne peuvent à elles seules justifier une telle variation. La réforme du marché du travail passe par l'accord sur la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013 qui comporte deux volets : la flexibilité pour les entreprises - avec la réforme de la procédure de plans

sociaux - et les accords de maintien dans l'emploi. Les entreprises pourront en cas de grave difficulté structurelle avoir recours à une baisse temporaire des salaires ou à une hausse temporaire du temps de travail. La sécurité pour le salarié est confortée avec plusieurs dispositions : la surtaxation des CDD, la généralisation de la complémentaire santé, et la prolongation du maintien des droits à l'indemnisation. A moyen terme, l'effet de ces mesures est indéniablement favorable avec l'amélioration du climat des affaires et la réduction des réticences à l'embauche des chefs d'entreprises.

Sur le front de la balance commerciale, elle reste en 2012 en mauvaise posture avec un déficit de l'ordre de 66 Md€, en légère diminution (-10 %) par rapport à 2011 (74 Md€), grâce à une progression des exportations des produits chimiques, de céréales et de pétrole raffiné et malgré une baisse des livraisons du secteur automobile. Le secteur aéronautique et les ventes de matériel militaire résistent.

L'environnement réglementaire : supervision et Union bancaire

L'environnement réglementaire sur les banques internationales fera l'objet de nouvelles discussions pour compléter les règles de liquidités auxquelles les banques seront soumises, de manière progressive à partir de 2015. Cette réforme est cruciale pour la confiance du système bancaire international. Une mise en œuvre qui s'avère délicate, suscitant de vives critiques dans les milieux financiers, car l'augmentation immédiate et massive des besoins de liquidité des banques dans la conjoncture économique actuelle aurait pu être contre-productive. Les tests menés début 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel valident la solidité des 8 grandes banques françaises malgré un scénario adverse (hypothèse de croissance à 0,2 % en 2013). Les plans d'adaptation conduits par les principales banques ont réduit leur besoin de refinancement court terme, et ont continué de réduire leurs besoins de dollars. En décembre 2012, un accord majeur est survenu avec la création d'un superviseur unique pour la zone euro, logé au sein de la Banque Centrale Européenne. Celui-ci sera complètement opérationnel au 1^{er} mars 2014 pour les 200 banques (sur les 6000 que compte la zone Euro) qui dépassent les 30 milliards d'actifs (ou 20 % du PIB du pays d'origine).

En 2013, le retour de la confiance des investisseurs, amorcé fin 2012, sera déterminant. Bien que les écarts de taux entre les différents pays émetteurs de la zone Euro se soient sensiblement réduits en fin d'année, les investisseurs restent inquiets et les développements économiques et financiers de la zone euro devraient continuer à focaliser l'attention. Par ailleurs, le mouvement de désendettement privé et public continuera de peser sur la croissance à court terme dans nombre de pays développés.

2 - L'économie régionale : net ralentissement et fortes incertitudes sur l'emploi

Une activité économique délicate et des secteurs manufacturiers exposés aux cycles

La région est marquée en 2012 par une dégradation marquée du contexte économique. Le chômage connaît depuis le second semestre une progression rapide dans la Marne (taux de chômage à 9,5 % contre 8,5 % il y a un an), dans les Ardennes (12,2 %), et dans l'Aisne (14,4 %) qui conforte sa triste première place de département français le plus touché. En moyenne, le chômage dans notre circonscription s'élève à 12 % soit près de 2 points de plus que la moyenne nationale. Variable d'ajustement, l'emploi intérimaire est en baisse dans la région (-10 % sur un an).

Le Produit Intérieur Brut des trois départements s'établit à 33 Md€.

L'indicateur du climat des affaires reste dégradé dans l'industrie et les services. Les carnets de commandes demeurent en berne en fin d'année 2012, et les anticipations pour 2013 demeurent maussades. A l'exportation, l'embellie entrevue en 2011 se confirme, avec le dynamisme du champagne, des équipements pour automobiles et du secteur agricole et agroalimentaire.

Parmi les secteurs d'activité les plus touchés, le BTP connaît une baisse des carnets de commandes qui affecte les trésoreries. On relève également des inquiétudes sur la capacité des collectivités locales à concrétiser les projets d'investissements. L'ensemble des industries métallurgiques est affecté par l'état de santé de la filière automobile (Ardennes en particulier). On note une meilleure santé de l'aéronautique, du médical et du ferroviaire. La baisse du cours des minerais et matières chimiques est à noter.

Dans le commerce et les services, la baisse inexorable de l'automobile touche l'ensemble des réseaux après-vente et transports. Le commerce de détail se maintient en volume mais les prix baissent.

La création d'entreprises demeure en berne en 2012, en raison du net ralentissement des créations par auto-entreprise. Les défaillances augmentent quant à elles de 3 % sur une année glissante, notamment plus marquées dans la construction et le commerce.

La volatilité dans les secteurs agricoles et viticoles

Le secteur agricole est marqué par une toujours forte volatilité des cours mondiaux. Les récoltes déficitaires en céréales, en raison de graves perturbations climatiques aux Etats-Unis ou en Russie, ont réduit le potentiel de production. Les bilans mondiaux de blé et de maïs largement déficitaires engendrent une pression sur les cours. Les cours des oléagineux se stabilisent à des niveaux élevés (colza, tournesol) en raison là aussi de bilans tendus. La hausse des prix à la production réduit la hausse de revenus en grandes cultures. Le bilan sucrier laisse lui apparaître une campagne excédentaire, ce qui confirme le reflux des cours mondiaux. L'élevage connaît un contexte plus délicat avec l'élévation du coût des aliments, heureusement les indices de prix à la production demeurent élevés. Le secteur agroalimentaire malgré la pression des cours des matières premières connaît une bonne orientation sur les marchés export en particulier grâce au secteur vins et spiritueux. La compétitivité des produits agroalimentaires est délicate, notamment en Europe, la France perdant des parts de marché au profit de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le champagne connaît une année de résistance avec 308 millions de bouteilles expédiées en 2012 (-4 %) avec des niveaux de prix en légère progression. Tous les opérateurs sont concernés par la baisse des ventes, les coopératives (-4 %), les vigneron (-5 %) et les maisons (-4 %) décrochent dans les mêmes proportions. Par destination, ce sont les marchés européens qui dévissent le plus (-7 %) alors que les pays tiers affichent une hausse encourageante (+3 %) et que le marché français baisse de 6 %.

La région demeure pénalisée par son exposition aux cycles conjoncturels, notamment son industrie qui n'a pas finalisé sa restructuration et reste dépendante de donneurs d'ordres extérieurs. En conséquence, compte tenu de sa faiblesse démographique, de son niveau de précarisation important, et de son chômage en hausse, la

circonscription va connaître une année 2013 délicate. Le niveau d'exposition au risque va continuer à croître en attendant un possible rebond, comme l'ensemble de l'économie française, à la fin de l'année 2013. Il faudra toutefois être patient, car la reprise sera graduelle et ne sera pas confortée avant 2014.

En synthèse

2013 sera une année de transition. Les espoirs de reprise dans les premiers mois de 2013 sont quasiment inexistant. Il faudra se contenter en France de 0,1 % de croissance en 2013, selon la Commission Européenne, avant une reprise modérée (1,3 % en 2014). Pour autant, les objectifs de réduction de déficit et de chômage imposent aux Gouvernements de la zone Euro des politiques de réformes structurelles sur le marché du travail pour garantir flexibilité et compétitivité... tout en garantissant une amélioration sur le front de l'emploi. Les grands déficits (sécurité sociale, retraite) feront encore également débat.

LE BILAN

Le bilan, en augmentation de 1,7 %, atteint 21,2 Md€, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les ressources

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire,
- aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financière internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 9,3 Md€ et représente 43,8 % du bilan, en baisse de 14,7 % sur un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 6,8 Md€ (+11,3 %) et représentent 32 % du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements de la Caisse régionale sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôts négociables...). Elles s'élèvent à 1,8 Md€ (+94 %) à fin décembre et représentent 8,4 % du total bilan.

Les fonds propres correspondent aux capitaux propres et aux dettes subordonnées. Complétés des provisions, ils s'élèvent à 2,6 Md€ (+ 2,1 %) et représentent 12,1 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges et les provisions pour Risques Bancaires Généraux représentent 190,8 M€. Elles reflètent la montée des risques et la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement de ceux-ci. La variation des fonds propres s'explique également par l'augmentation des réserves.

Au cours de l'exercice 2012, la Caisse régionale du Nord Est a donc renforcé ses fonds propres et sa politique de sécurisation des refinancements de marché. Elle a maintenu sa stratégie de diversification de ses différentes sources de refinancement.

Les emplois

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A.. Elles atteignent 3,4 Md€ (+11,3 %) et représentent 16,1 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 15,8 Md€ d'euros (+0,01 %) et représentent 74,6 % du total bilan. Les réalisations crédits ont baissé de 13,5 % et ont atteint 1,75 Md€ en 2012. La Caisse régionale affirme sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédit habitat ont atteint 607 M€ (-29,1 %).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres de la Caisse régionale du Nord Est. Elles s'élèvent à 0,3 Md€ (-5,2 %) et représentent 1,4 % du total bilan. La politique financière menée en 2012 en matière de placements financiers est caractérisée par la poursuite d'une désensibilisation aux risques de marché.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,25 Md€ d'euros (-2,8 %) et représentent 5,9 % du total bilan.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2012 s'élève à 408,8 M€ et progresse de 6,6 % sur l'exercice, l'ensemble des métiers de la Caisse régionale (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

La marge d'intermédiation globale, correspondant globalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élève à 194,2 M€, en hausse de 22,9 %.

Les commissions s'élèvent à 165,4 M€ et progressent de 3,3 %, notamment sur l'activité assurance des biens et des personnes, l'activité crédit et les services à la clientèle.

Les revenus du portefeuille de titres de la Caisse régionale (intégrant ses différentes participations) s'élèvent à 49,2 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation augmente de 3,5 % et s'élève à 138,3 M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 6,6 % du PNB avec une hausse des charges de fonctionnement de 8,3 %. Le coefficient d'exploitation s'établit alors à 66,2 % à fin 2012 (+1 point).

Le Résultat Net

Le Résultat Net progresse de 7,1 % et s'élève à 75 M€. Le coût du risque atteint 36,7 M€ dont 40,3 M€ de provisions sur risques crédits. La politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 71 %.

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 78 Caisses locales et de quatre de ses filiales, et ce selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

LES FILIALES CONSOLIDÉES

Nord Est Expansion

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Expansion, société de capital développement dont le capital social s'élève à 16 M€ depuis le 20 juillet 2012. Le portefeuille d'investissements de Nord Est Expansion s'élève, en net, à 11,6 M€, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du Groupe est de 1,1 M€ en 2012.

Nord Est Champagne Agro Partenaires

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2012 s'élèvent à 191,1 M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du Groupe est de 9,6 M€.

Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique (CAB)

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole S.A.. La SAS Belgium CA est une holding qui détient une participation de 50 % (78,4 % en termes d'intérêts) dans la SA Crédit Agricole de Belgique. Dans le cadre de la participation au financement de l'acquisition de Centéa par Crédit Agricole de Belgique, la SAS Belgium CA a participé en 2011 à une augmentation de capital de CAB à hauteur de 257 M€, portant ainsi le capital de CAB à 416 M€. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, les actions C ont fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 125 M€ à la SAS BELGIUM CA, le capital de CAB s'élevant désormais à 319,5 M€.

Ces deux filiales sont intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle. La contribution de ces entités au résultat consolidé s'élève à 15,1 M€ en 2012.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale depuis le 30 septembre 2010. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier

de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion, de Nord Est Square Habitat et de Nord Est Patrimoine Immobilier.

Le capital social s'élève à 10 M€ au 31 décembre 2012. La contribution de cette entité au résultat consolidé est quasi nulle en 2012.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé atteint 29 Md€ au 31 décembre 2012 et reste relativement stable par rapport au 31 décembre 2011 (28,7 Md€) malgré la baisse du taux d'intérêt de la Caisse régionale dans sa filiale Crédit Agricole de Belgique (de 37,83 % à 35,30 %).

Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,3 Md€. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 0,7 Md€. Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 3,1 Md€.

LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2012	2011	% variation
Produit Net Bancaire	539,0	490,7	+ 9,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	140,4	127,5	+ 10,1 %
Résultat d'Exploitation	96,6	70,9	+ 36,3 %
Résultat Net part du Groupe	48,8	43,9	+ 11,0 %

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

DETTES FOURNISSEURS (en euros)	31/12/2012	31/12/2011
Echues au 31/12	490 970	42 602
A moins de 30 jours	1 368 930	1 448 472
A plus de 30 jours	962	9 527
Total dettes fournisseurs	1 830 862	1 500 601

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale et le Groupe Crédit Agricole du Nord Est sont exposés, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2012 et, à ce titre, est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Elle couvre les types de risques suivants :

- les risques de crédit (y compris le risque pays), recouvrant les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- les risques de marché, recouvrant les risques de pertes (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des conditions de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- les risques structurels de gestion de bilan, recouvrant les risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt («Risque de Taux d'Intérêt Global») ou des taux de change («Risque de change») et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements («Risque de liquidité»).

De plus, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels, recouvrant les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques juridiques résultant de l'exposition de la Caisse régionale à des procédures civiles ou pénales.
- les risques de non-conformité, recouvrant les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenants de l'initiation de l'opération jusqu'à son dénouement final.

La «stratégie risques» de la Caisse régionale est définie par un ensemble de politiques sectorielles validées par le Conseil d'administration avec notamment :

- politique de maîtrise des risques de crédit (associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie)
- politique financière
- politique de gestion des risques opérationnels (associée à une politique d'externalisation),
- politique capital développement
- politique de sécurité des systèmes d'information

Chacune de ces politiques intègre selon ses spécificités des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte.

En 2012, en lien avec les évolutions du règlement 97-02 sur la «fonction risques», le suivi des risques au sein de la Caisse régionale du Nord Est est regroupé au sein d'une Filière Risques rattachée au Directeur Stratégie, Risques et Pilotage directement sous la responsabilité de la Direction générale de la Caisse régionale.

La Filière Risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes à la stratégie risques et aux politiques sectorielles qui la composent et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

Le Directeur Stratégie, Risques et Pilotage assiste aux réunions du Conseil d'administration, il est membre (ou représenté) dans l'ensemble

des comités de gouvernance, dont le Comité de direction, le Comité de contrôle interne, le Comité financier, le Comité des risques opérationnels et le Comité de développement.

Au sein de la Filière Risques :

- le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des risques de crédit, des risques opérationnels (hors risques de non-conformité), des risques comptables et des risques financiers. Il organise les revues trimestrielles de portefeuilles, il supervise le rapprochement permanent des données risques et des données comptables et il assiste au Comité des prêts. Il est également membre du Comité Financier et du Comité des Risques Opérationnels.
- le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, du respect des règles de déontologie et de la conformité des services d'investissements. Il assure les contrôles de deuxième degré sur ses domaines. Il est membre du Comité des risques opérationnels, du Comité de développement et du Comité financier.

Fonctionnellement, la filière risques est rattachée à la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A.. La filière risques veille à l'application au sein de la Caisse régionale du Nord Est des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

Le dispositif de contrôle permanent de la Filière Risques est complété d'un dispositif de contrôle périodique.

Le Responsable du Contrôle Périodique directement rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale mène des missions d'audit sur pièces et sur place, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan pluri-annuel d'audit, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise.

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière et le Responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

- auprès de la Direction générale de la Caisse régionale dans le cadre du Comité de contrôle interne en présence du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Stratégie, Risques et Pilotage (les 3 février, 17 avril, 16 juillet et 23 octobre pour l'année 2012).
- auprès du Conseil d'administration en présence de la Direction générale au moins deux fois par an (les 23 avril et 24 septembre sur l'année 2012).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, des engagements et garanties données ou des engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la stratégie de prise de risque crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'administration le 26 novembre 2012. Elle comporte une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché et prévoit des règles de division et de répartition des risques ainsi que des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie.

Sa mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction des engagements est contrôlée par la Filière Risques et notamment, le Département Contrôles Permanents.

II. Gestion du risque de crédit

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE DE CRÉDIT

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect des politiques crédits validés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'orientation de la Caisse régionale en matière de prise de risque Crédit est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité. La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone euro, toutes exceptions à ces principes étant validées par l'organe décisionnaire compétent.

Les crédits sont octroyés par le bureau du Conseil d'administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux Comités des Prêts Entreprises et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération, et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures accessibles à tous les intervenants sur l'intranet de la Caisse régionale définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction générale après analyse.

Les prêts octroyés aux administrateurs de la Caisse régionale relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration.

2. MÉTHODOLOGIES ET SYSTÈMES DE MESURE DES RISQUES

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notations internes du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation groupe utilisés par la Caisse régionale du Nord Est s'appuient sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintenance et «back-testing» sont assurés en centralisé par Crédit Agricole S.A.. Les échelles de notation différencient les contrats sains des contrats en défaut et font l'objet de tables de correspondance avec les échelles de notation utilisées par les principales agences de notation.

- Sur le périmètre de la banque de détail, la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs) des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations).

- Sur le périmètre de la clientèle «Entreprises» la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédiée à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'expert. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (collectivités publiques) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière). Pour chaque contrepartie ou groupe de contreparties cette notation est unique pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut («EAD»), de probabilité de défaut à 1 an («PD») et de taux de perte attendue en cas de défaut («LGD») permettant de définir un contrat par un taux de perte attendue à 12 mois («EL»).

Cette approche de la mesure du risque basée sur la notion prudentielle de défaut est plus large que la notion comptable de «douteux-litigieux» utilisée pour le calcul des dépréciations individuelles. Depuis 2011, des travaux ont été menés pour faire converger ces deux approches. A fin 2012, il subsiste des écarts techniques résiduels liés aux chaînes de traitement pour lesquels la convergence est assurée par une méthode de provisionnement adaptée.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, principalement interbancaires, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Concernant les dérivés, la Caisse régionale applique la méthode de calcul du «risque futur» définie par Crédit Agricole S.A..

Afin de réduire le risque de contrepartie, la Caisse régionale a signé des contrats de netting (l'ensemble des opérations avec une même contrepartie se compense pour ne donner lieu qu'à un seul risque net) et de collatéralisation (l'ensemble des risques avec une même contrepartie est régulièrement neutralisé par un appel de marge fonction de la valorisation marked to market).

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques différenciées par marché définies dans la politique de maîtrise des risques de crédit. Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur ou le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Caisse régionale.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Toutes les entités liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un «groupe de risques» homogène.

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de contrôle interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'administration.

Les contreparties dont l'encours net dépasse 10 % des fonds propres de référence au sens du règlement n° 90-02 font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle.

Au 31 décembre 2012, deux contreparties présentaient un encours net pondéré supérieur à 219,5 M€ éligible à la déclaration réglementaire des grands risques pour un encours brut de 726 M€ et un encours net total de 557 M€, contre respectivement un encours brut de 931M€ et un encours net total de 628M€ au 31/12/2011. La baisse constatée sur l'année 2012 est liée à la syndication partielle de financements importants mis en place en décembre 2011 dans le cadre d'une opération de croissance externe d'un de nos clients. Aucune de ces deux contreparties ne présente un encours supérieur à 25 % des fonds propres de référence.

Au 31 décembre 2012 les 20 premières contreparties présentaient un encours brut de 3 136 M€ (54 % des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et 18 % du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale) dont 422,8 M€ pour la première contrepartie.

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contreparties au travers de Foncaris. Au 31 décembre 2012, pour les 20 premières contreparties, les encours bruts, sont garantis par Foncaris à hauteur de 17,4 %, soit 715 M€ (au 31 décembre 2011 les encours étaient garantis par Foncaris à hauteur de 22,4 %, soit 735, 9 M€).

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuilles et les Comités des risques trimestriels s'inscrivent dans le cadre du CRBF 97.02, le contrôle permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises.

Les Comités des risques, à travers les travaux des experts risques et experts financements (pour le réseau de proximité), et les chargés d'affaires entreprises (pour le réseau entreprises) permettent d'apprécier la situation actuelle de nos risques.

Les critères utilisés pour déterminer les sélections et les créances s'appuient sur une «table de criticité» :

- Type de financement (habitat, Conso, Prof, Caution, etc.)
- Type de garantie (sûreté réelle immobilière, d'organisme, personnelle, etc.)
- Durée du financement
- Type d'amortissement.

Les critères de sélection des dossiers sont définis par la filière risques, après échanges avec la Direction des Engagements. La liste des dossiers sélectionnés est établie par la filière risques.

Au final, le comité risque est composé de sélections cumulant des indicateurs critiques et de sélections sur indicateurs particulièrement dégradés. Des sélections spécifiques sont établies pour les dossiers

significatifs gérés en recouvrement amiable ou en recouvrement contentieux.

Sur l'ensemble de l'année 2012, 3 360 situations ont fait l'objet d'analyse dans le cadre de 4 revues de portefeuilles trimestrielles (dont 674 sur la banque des entreprises et 2 686 sur la banque de détail).

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières. Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les comités des risques et les revues de portefeuille.

La Caisse régionale du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires (recouvrements commercial, amiable et contentieux) et de critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminant ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail un comité risque mensuel est organisé dans chaque agence avec la participation d'un expert risques rattaché à la Direction des engagements. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui voire d'une prise en gestion directe par l'unité Étude et Appui Personnalisé (EAP) rattaché à la Direction des engagements.

Un comité risque mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel le Directeur des engagements et le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques ou son représentant participent. L'unité Affaires Spéciales Engagements Entreprises, rattachée à la Direction des engagements, apporte son appui, voire prend en charge directement la relation sur les dossiers les plus complexes ou les plus sensibles.

A l'occasion des comités risques mensuels, des revues de portefeuilles trimestrielles ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée, une demande documentée et argumentée de déclassement manuel à dire d'expert de la contrepartie en défaut ou en douteux-litigieux peut être transmise au Département Contrôles Permanents.

La Caisse régionale du Nord Est dispose d'un traitement mensuel automatisé pour déclasser en créances douteuses et litigieuses (CDL) les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours se traduisant par la constitution d'une provision d'attente par défaut qui est ensuite actualisée à dire d'expert après analyse. Depuis le 11 novembre 2012, le traitement automatique des déclassements CDL est devenu hebdomadaire suite au changement de système d'information.

Le comité «créances sensibles» regroupant la Direction des engagements et la filière risques examine mensuellement une sélection de dossiers irréguliers issus des comités risques mensuels de la banque de détail et statue sur leur déclassement en défaut ou leur maintien en créances saines. Il assure le suivi des déclassements à dire d'expert du réseau de proximité et statue sur leur maintien en défaut ou leur reclassement en créances saines lorsqu'ils sont durablement régularisés. Il détermine également le niveau de provisions individuelles adaptées à la situation réelle du risque pour les déclassements significatifs.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Sur le périmètre de la Caisse régionale, les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique qui porte sur :

- les encours, leur répartition par note et leur variation,
- les autorisations de crédit et leur utilisation,
- les situations irrégulières,
- les encours en défaut,
- les créances douteuses et litigieuses,
- les encours contentieux,
- la perte attendue Bâle II,
- les provisions crédit.

En dehors de la Caisse régionale, les risques de crédit de Crédit Agricole de Belgique font l'objet, dans le cadre d'une convention, d'un reporting trimestriel du Directeur reporting & contrôles de Crédit Agricole de Belgique auprès du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

Si tant est que la participation de la Caisse régionale dans le Crédit Agricole de Belgique puisse constituer un risque pays, la surveillance en est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale du Nord Est qui est membre du Conseil d'administration de Crédit Agricole de Belgique et qui siège également au Comité d'audit et au Comité stratégique.

La Caisse régionale n'a pas d'autre risque pays à gérer.

3.6. Impacts de stress scenarii

Les conséquences économiques de la crise financière ont amené la Caisse régionale à constituer une provision filière spécifique sur les opérations de LBO et financements structurés d'acquisition dans le cadre d'une démarche de Stress scénario.

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, la Caisse Régionale a simulé l'impact d'une déformation de ses risques dans le cadre d'un scénario adverse cumulant :

1) Un stress basé sur le scénario macro économique de la Direction des études économiques de Crédit Agricole SA appliqué à la banque de détail sur les années 2012 et 2013.

2) Un stress de sensibilité sur la base d'une méthodologie de l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur la banque des entreprises se traduisant par une dégradation massive des notations entreprises sur 1 an et un doublement des encours sensibles et des encours en défaut.

A l'issue des deux années simulées, le ratio réglementaire CRD calculé à méthode de provisionnement constante s'établissait à 9,07%.

Les résultats de ce stress adverse ont été présentés devant le Bureau du Conseil d'administration du 30 janvier 2012 qui a pris acte que la Caisse régionale était en mesure de faire face à un choc extrême de grande ampleur en préservant son ratio CRD au-delà du minimum réglementaire de 8%

4. MÉCANISMES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

4.1. Garanties reçues et sûretés

Pour le détail des engagements reçus se reporter à la note 8 des états financiers.

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'administration

du 26 novembre 2012, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité.

Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

La Caisse régionale du Nord Est applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité normes et méthodologies du groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale disposait au 31 décembre 2012 de 83 autorisations actives de crédit inscrites dans des contrats-cadres de cessions de créances professionnelles pour une valeur de 72,6 M€ de créances reçues en garantie de 71,4 M€ d'encours de financement. Au 31 décembre 2011, 80 autorisations étaient actives pour une valeur de 76,6 M€ de créances reçues en garantie de 75,2 M€ d'encours de financements.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'a pas de dérivés de crédit au 31 décembre 2012.

III. Exposition au risque crédit

1. EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur compensée.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	56 992	49 399
Instruments dérivés de couverture	54 668	55 263
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 158 000	1 483 210
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	824 690	595 838
Prêts et créances sur la clientèle	21 102 585	21 292 456
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	140 281	152 848
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	23 337 217	23 629 014
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 819 871	3 568 532
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	390 166	459 186
Provisions - Engagements par signature	-7 270	- 8 456
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	3 202 767	4 019 262
TOTAL Exposition nette	26 539 983	27 648 276

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 545	4 270
Prêts et créances sur la clientèle	275 346	230 421
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)		

L'exposition nette totale au 31 décembre 2012 est en baisse de 1 108 M€, soit -4 %, par rapport au 31 décembre 2011. Cette diminution est portée par :

- Engagements de financements : -749 M€ dont -500 M€ suite à la mise en place et à la syndication partielle à hauteur de 252 M€ d'engagements de financements donnés en décembre 2011 dans le cadre d'une importante opération de croissance externe.

- Actifs disponibles à la vente : -325 M€. Diminution des titres AFS (Effets Publics) de 345 M€ sur Crédit Agricole Belgique suite à la réduction du portefeuille de placement obligataire.

Les encours prêts et créances sur la clientèle portent 80 % de l'exposition nette.

2. CONCENTRATION

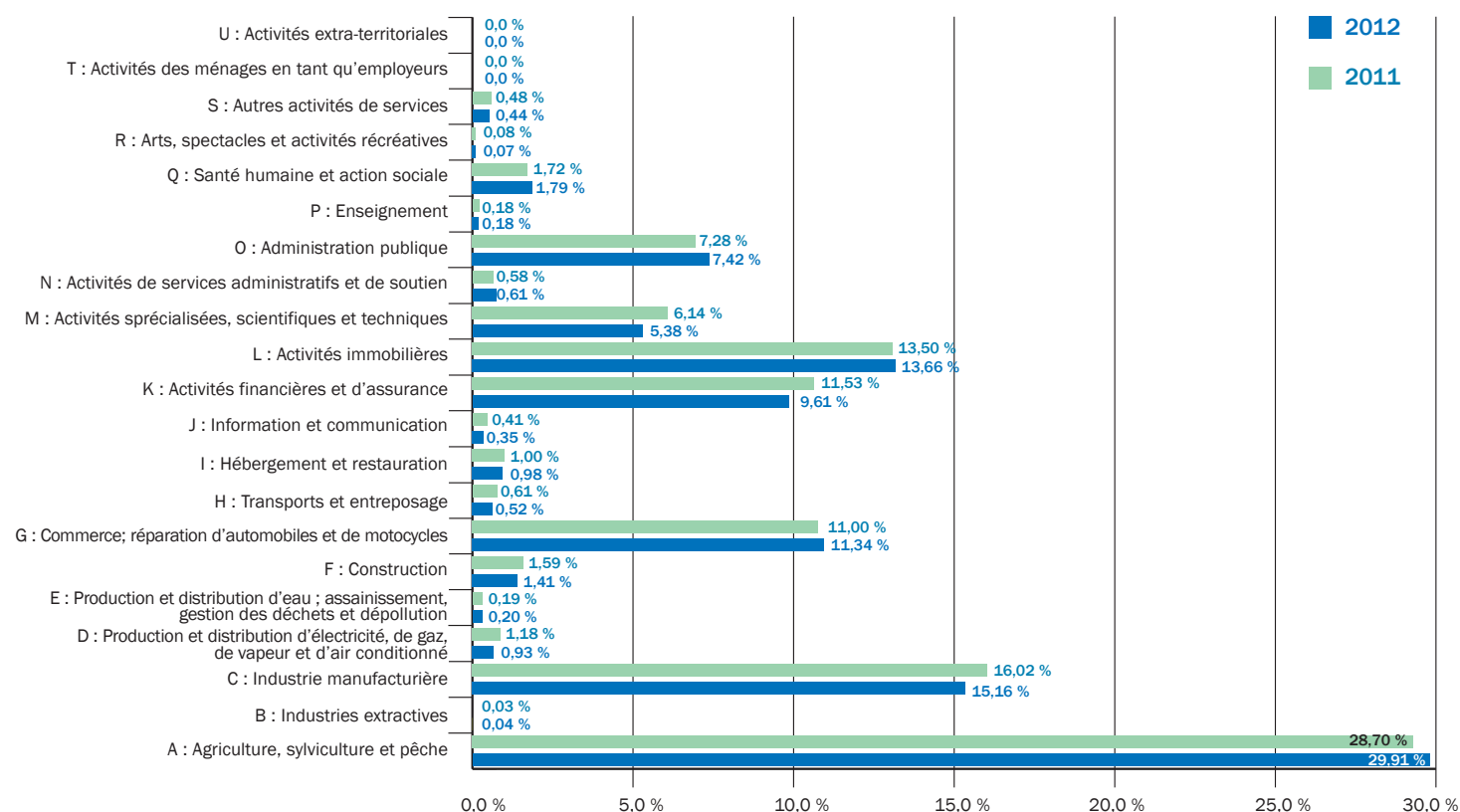
2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours de la Caisse régionale du Nord Est, composante significative des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes et, au-delà, quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

Les encours bruts du Groupe Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont en baisse de 1 M€ et représentent 0,2 % du total des encours bruts au 31 décembre 2012, stable depuis 2010.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique de la Caisse régionale du Nord Est

Répartition de l'EAD par code NAF



La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF «Agriculture et Industrie manufacturière».

Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF «Activités financières et d'assurances» (activité de holding).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours de la Caisse régionale est en cohérence avec la composition de son territoire.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la clientèle de détail représente 69 % des encours bruts contre 68 % au 31 décembre 2011.

Les Grandes Entreprises représentent 21 % de l'encours brut total contre 22 % au 31 décembre 2011 après une baisse de l'encours brut de 407 M€ au cours de l'année 2012. Les engagements donnés sur cet agent économique sont en baisse de 849 M€ (mise en place et syndication partielle d'engagements de financements donnés en décembre 2011 dans le cadre d'une importante opération de croissance externe).

Selon les normes Groupe de la définition des LBO (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), au 31 décembre 2012, la Caisse régionale comptait 7 engagements LBO pour un EAD de 313,5 M€.

Le marché des vins de champagne est le plus représenté dans les encours LBO.

2.4. Exposition au risque pays

En dehors de sa participation dans Crédit Agricole de Belgique, la Caisse régionale du Nord Est n'a pas de risque pays à gérer.

3. QUALITÉ DES ENCOURS

3.1. Analyse des prêts et créances clientèles en souffrance

On distingue :

- les encours sains non dépréciés,
- les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement qui concernent des prêts et créances en situation irrégulières lorsqu'une

contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers, qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives, sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité, - les actifs financiers dépréciés individuellement.

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

Les encours sains non dépréciés représentent 98 % de l'encours total de prêts et créances.

Au 31 décembre 2012 les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 684 M€ en baisse de 17,6 % sur un an. Cette baisse concerne :

- Grande Clientèle : -204 M€ dont -183 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours
- Clientèle de détail : +56 M€ dont +91 M€ sur les actifs en souffrance < 90 jours

Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (52,5 %), les grandes entreprises (25,0 %) et les institutions non établissements de crédit (22,5 %).

Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2012, un encours de 1,2 M€ contre 57,8 M€ au 31 décembre 2011.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 515 M€ soit 2,3 % de l'encours total des créances. Elles sont provisionnées à hauteur de 54,8 % au 31 décembre 2012 contre 54,2 % au 31 décembre 2011.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives inscrites au bilan s'élève au 31 décembre 2012 à 409,8 M€ en baisse de 24,9 M€ sur l'année 2012.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille «Corporate» (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 31 décembre 2012, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99 % des encours portés par la Caisse régionale du Nord Est, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le tableau ci dessous est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit 5,8 Md€. La répartition par rating est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

NOTATION BÂLE II	EAD en M€			Evolution 2012/2011
	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	
A+, A, B+, B	2 314	2 908	2 256	-22,42%
C+, C, C-	2 573	2 051	2 227	8,58%
D+, D, D-	1 195	866	1 099	26,91%
E+, E, E-	136	195	194	-0,51%
F et Z	53	63	50	-20,63%
TOTAL	6 271	6 084	5 826	-4,24%

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassement en statut «Créances Douteuses et Litigieuses» (CDL) fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est révisée à dire d'expert à la hausse ou à la baisse après analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassement en statut CDL dans le cadre d'un traitement automatique mensuel devenu hebdomadaire depuis le 11 novembre 2012 suite au changement de système d'information.

Pour la gestion de la dépréciation et couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours non CDL avec une note dégradée, déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an. Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut.

Cette provision est calculée à partir de la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II (Expected Loss) qui est majorée d'un coefficient correcteur de passage à maturité permettant de tenir compte de la durée du portefeuille.

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances CDL) ou à titre collectif (notations dégradées) peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des anticipations de la Caisse régionale sur l'évolution de la situation économique et financière. C'est le cas au 31 décembre 2012 des LBO et des financements structurés d'acquisitions.

Une provision est également constituée sur les écarts techniques liés aux chaînes de traitement entre les concepts défaut et CDL afin d'assurer une convergence à 100 % en terme de provision.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

Sur un encours brut de 22 337 M€, le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 282 M€, soit une baisse de 25 M€ (-1 M€ sur la clientèle de détail et -24 M€ sur la clientèle

entreprise) sur l'exercice 2012.

Les provisions collectives au 31 décembre 2012 représentent 113,3 M€, dont 6,5 M€ au titre de la filière LBO et 22,9 M€ au titre de la convergence CDL-Défaut, contre 114,1 M€ au 31 décembre 2011, pour la seule Caisse régionale.

4. COÛT DU RISQUE DE LA CAISSE RÉGIONALE

Au 31 décembre 2012, au niveau consolidé, le coût du risque crédit est de 45 M€ contre 67 M€ au 31 décembre 2011, soit une baisse de 22 M€ (-32,8 % sur 1 an).

Au niveau social, la Caisse régionale contribue au risque crédit pour 41 M€ en 2012 contre 55 M€ en 2011 soit une baisse de 14 M€.

La Caisse régionale a procédé à deux opérations de cessions de créances contentieuses sur le marché des professionnels (32 M€) et le marché des particuliers (9 M€) qui se sont traduites par une augmentation des pertes et des reprises de provisions.

5. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque de crédit lié à une évolution défavorable de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2012, ces risques pondérés s'élèvent à 9 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles, pour la Caisse régionale du Nord Est. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque le plus important étant de l'ordre de 4,6 M€.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe. Les contrats conclus entre membres du réseau (intragroupe) sont en effet exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Un suivi permanent des risques de contreparties est effectué et présenté mensuellement à la Direction générale en Comité financier et dans le tableau de bord de la Direction Financière.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions ou les spreads de crédit.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, les risques de marché couvrent principalement les risques nés des actifs financiers comptabilisés en placement et/ou à leur juste valeur (et de leurs dérivés de couverture) détenus dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du groupe Crédit Agricole. Ces risques ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites activités de trading, ou «trading book») mais dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme («banking book»).

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques.

Dans ce cadre, la Caisse régionale du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe central.

Parallèlement au suivi de la Caisse régionale, le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché intègre les titres des portefeuilles de filiales détenues à 100 % par la Caisse régionale du Nord Est.

II. Gestion du risque de marché

1. DISPOSITIFS LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole du Nord Est est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- Au niveau local

Le Responsable des Contrôles Permanents et Risques pilote le dispositif de contrôle des risques de marché issus des activités.

Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale).

S'agissant de la filiale CAB (Crédit Agricole de Belgique), cette entité possède son propre dispositif de contrôle interne et fait l'objet d'un dispositif de contrôle spécifique par ses actionnaires français (Caisse régionale du Nord Est, Caisse régionale de Nord de France et Crédit Agricole S.A.) avec :

- la présence des 2 Directeurs Généraux des CR au Conseil d'administration et au Comité d'audit de CAB,
- une réunion trimestrielle avec les Directions des Risques et des Contrôles Permanents des deux Caisses régionales et un représentant de Crédit Agricole S.A. afin d'examiner les différents risques de la filiale (crédits, opérationnels, financiers, non-conformité ...),
- des contrôles de 3^{ème} degré diligentés par l'Inspection de Crédit Agricole S.A..

Dans ce cadre, une convention régissant les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle (périmètre, risques et activités couverts, reporting...) a été établie conjointement par les deux Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Belgique.

- Au niveau central (applicable au risque de marché mais aussi aux autres risques)

La Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous

les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

2. LES COMITÉS DE DÉCISION ET DE SUIVI DES RISQUES

Organes de suivi des risques de niveau groupe Crédit Agricole

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois, et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Le CRG a deux rôles :

. un rôle de validation des stratégies risque élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activité et des filiales.

. un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du groupe Crédit Agricole.

- le Comité Normes et Méthodologies examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et ALM) et les Risques Opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois, et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents groupe.

Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97-02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même Groupe.

- le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A..

Dans le cadre du Comité de contrôle interne groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe ; suivi du dispositif).

Organes de suivi des risques de niveau local

Outre la participation du Responsable des Contrôles Permanents et des Risques ou de son représentant au Comité financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de contrôle interne, du Comité d'audit et lors des Conseils d'administration.

Les limites sont validées par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un «dispositif Groupe» avec des outils (ex : E-Varisk) et des indicateurs communs (VaR, stress) complétés de calculs locaux, et une organisation assurant la séparation entre le front office et le middle office.

1. INDICATEURS

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale du Nord Est repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. La Caisse régionale du Nord Est exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress. Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition de la Caisse régionale par le groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser, sur l'architecture de contrôle permanent des modèles et procédures utilisés.

1.1. La VaR (Value At Risk)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché et ce sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, la Caisse régionale du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois, en cohérence avec la nature de la gestion opérée.

Parmi les différentes méthodologies existantes, la méthodologie de calcul actuellement retenue est une VaR dite paramétrique. Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- l'horizon fixé à «1 mois» suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle,
- la VaR est mesurée à partir du portefeuille de placement de façon mensuelle. Ces calculs sont effectués par le middle office en utilisant l'outil développé par le Groupe et présentés à la Direction générale lors des Comités financiers et/ou dans les tableaux de bord de la Direction financière. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A..
- des limites, validées par le Conseil d'administration, ont été définies globalement.

1.2. Les stress scénarii

Le deuxième élément quantitatif, les «stress scénarii», complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat d'approches complémentaires :

- les scénarii «historiques» (consistant à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé),
- les scénarii «hypothétiques» (anticipant des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes),
- les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adverse retenu par la Caisse régionale est actuellement le suivant :

- taux : variabilité du stress sur les taux selon les titres détenus (selon leur maturité, leur zone géographique, l'émetteur, etc)
- actions/FCPR : baisse de 35 %
- convertibles : baisse de 14%
- alternatif : baisse de 10 %

Ces scénarii sont appliqués au portefeuille de placement de la Caisse

régionale et sont produits en relation avec Crédit Agricole S.A. de façon trimestrielle.

Le scénario adverse est produit par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Il est présenté en Comité financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction financière.

Les limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en termes de plus et moins values, ont été validées globalement par le Conseil d'administration.

1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En complément des indicateurs de VaR et scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte, niveau de pertes nécessitant une alerte de la Direction générale voire du Conseil d'administration.

1.4 Les indicateurs relatifs à la CRD 3

La Caisse régionale n'est pas concernée par ce dispositif (pas de portefeuille de trading book).

2. L'UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

La Caisse régionale n'est pas concernée par l'utilisation de ces instruments.

IV. Exposition des activités de marché (Value at Risk)

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement de la seule Caisse régionale du Nord Est, ont été effectués les calculs de la VaR suivants :

CLASSE D'ACTIFS	31/12/2012	31/12/2011
Monétaire	0,0 %	0,0 %
Monétaire dynamique	0,0 %	0,0 %
Obligations	21,3 %	21,3 %
Actions (dont FCPR)	78,7 %	78,4 %
Gestion alternative	0,0 %	0,2 %
	100 %	100 %
VaR du portefeuille, en M€	17,3	18,3

L'allocation d'actifs de la Caisse régionale est restée stable au cours de l'année 2012 (17,3 M€ au 31/12/2012 contre 18,3 M€ au 31/12/2011), les évolutions étant principalement liée aux effets de revalorisation des titres déjà en portefeuille.

Au 31 décembre 2012, le stress scénario adverse est de 46 M€ (contre 45 M€ au 31/12/2011).

La VaR et le stress des portefeuilles détenus par les principales filiales consolidées de la Caisse régionale (hors CAB) sont respectivement de 15 et 48 M€.

V. Risque Actions

1. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE TRADING ET D'ARBITRAGE

La Caisse régionale du Nord Est ne détenant pas de titres de transactions en 2012, elle n'est pas concernée par ce type de risque.

2. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES AUTRES ACTIVITÉS (HORS PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LA CAISSE RÉGIONALE).

Le détail des encours financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans la note 6.4 des états financiers.

Les actions pour compte propre détenus par la Caisse régionale du Nord Est dans son portefeuille de placement portent notamment sur des actifs de type FCPR, la Caisse régionale du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional.

Au 31 décembre 2012, l'encours net comptable du portefeuille de placement exposé au risque action de la Caisse régionale est de 93 M€, dont 56 M€ de titres «actions» (OPCVM et actions détenues en direct) et 37,1 M€ en FCPR (pour la seule partie libérée).

La part «actions» des principales filiales consolidées (hors CAB) se monte en valeur nette comptable à 94,4 M€ au 31/12/2012 (vs 86,4 M€ au 31/12/2011).

Les risques sur la classe action sont encadrés par les limites de VaR, stress et niveau de perte sur le portefeuille et via des limites d'allocation. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa forte proportion de FCPR, à l'exception de la principale ligne d'OPCVM (corrélée à l'indice CAC Mid and Small 190).

I. Gestion du bilan - Les risques financiers structurels

En tant qu'organe central, Crédit Agricole S.A. décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses régionales, ainsi que selon les outils qu'elles utilisent.

Des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne (OFI), afin de répondre aux objectifs principaux du Groupe qui sont la centralisation et l'optimisation des flux financiers.

La Direction financière de la Caisse régionale du Nord Est gère ses risques financiers de bilan dans le cadre de la convention OFI, des principes de gestion, règles financières et recommandations prudentielles formulés par Crédit Agricole S.A., relatifs plus particulièrement sur la gestion du bilan :

- au Risque de Taux d'Intérêt Global, et plus particulièrement à la limite recommandée en cas de stress scénario bâlois, à l'utilisation de l'outil de mesure Groupe "Cristaux", aux normes de mesure, au calibrage des limites de gestion des gaps et au suivi et contrôle de son calcul.
- à la gestion du Risque de Liquidité, et plus particulièrement à l'utilisation de l'outil de mesure Groupe «Pélican», aux normes émises sur la mesure de ce risque, son encadrement et son suivi.

Dans ce cadre, la Caisse régionale est responsable de la gestion de ses risques.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies en relation avec Crédit Agricole S.A., avec un système cohérent avec la structure de la Caisse régionale de conventions et de modèles d'écoulement. La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration valide la politique financière relative à ces risques de la Caisse régionale, et plus précisément le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositions d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Comité financier, quant à lui, est l'instance exécutive et opérationnelle de la politique financière. Il est chargé de piloter le déploiement de la politique financière.

Il est composé des membres suivants :

- Directeur Général,
- Directeur Général Adjoint,
- Directeur Financier,
- Directeur Stratégie, Pilotage et Risques,
- Directeur Marketing, Distribution Multicanal,
- Responsable du Contrôle Permanent Financier,
- Responsable du Contrôle Permanent et Risques,
- Responsable de la Conformité,
- Responsable de la Comptabilité
- Responsable du Middle Office,
- Responsable du Back Office
- Responsable de la Gestion Financière

Les principaux thèmes abordés de façon récurrente sont les suivants :

- suivi des décisions et opérations liées relatives à la Gestion financière
- fonds propres et risques de marché
- gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global
- gestion du risque de liquidité
- risques de contreparties
- nouvelles activités et nouveaux produits

Le Comité financier se réunit a minima 10 fois par an.

II. Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global naît des différences, à la fois en terme de nature de taux (taux fixe, taux révisable...) et de durée, entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors bilan). Il représente le risque qu'une évolution défavorable des taux pourra avoir sur les marges financières, présentes et futures, de la banque.

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale portent :

- sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux,
- sur la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de limites de risque décidée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, il est à noter que des «Positions Ouvertes Isolées» pourront également être prises et réalisées à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre de suivi spécifique des risques de marché au regard de limites dédiées.

La mesure du RTIG est effectuée mensuellement sur base sociale.

La mesure du RTIG sur base consolidée est réalisée trimestriellement selon les principes suivants : une mesure indépendante de la filiale Nord Est Champagne Agro Partenaires (NECAP, dont le risque doit rester marginal), et, depuis novembre 2011, une mesure consolidée trimestrielle de la Caisse régionale, de ses Caisses Locales et de Crédit Agricole Belgique.

Les décisions d'opérations de gestion prises visent à adapter l'exposition du risque de taux d'intérêt aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non respect potentiel des limites validées par le Conseil d'administration. Toutes les opérations traitées sont analysées au préalable, au travers d'un "relevé de décision", permettant à la fois de documenter et de tracer les opérations traitées.

2. GESTION DU RISQUE

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité financier, porte sur les «choix d'utilisation» des limites fixées par la Politique financière, au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la gestion financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux/inflation...) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques (sur la base des GAPs synthétiques, GAPs «Taux Fixe», GAPs «Inflation», GAPs «Équivalent Delta», GAPs court terme / long terme...) est présentée tous les mois aux membres du Comité financier afin principalement :

- d'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites,
- d'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de «second ordre», risque de pente...),
- de décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité financier, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures) et notamment celui concernant le risque de taux, et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3. MÉTHODOLOGIE

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des «actifs et des passifs en risque», dite méthode des impasses nettes (ou gaps) selon la méthode préconisée par le Groupe.

Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur ses différentes composantes avec principalement les gaps «taux fixe» et les gaps «inflation».

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux de tous les postes du bilan (actifs, passifs, ayant une «composante risquée»), du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou sensible à l'inflation).

Ces échéanciers mesurés portent sur une analyse des échéanciers contractuels ou, le cas échéant, en modélisant autant que nécessaire les comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.) ou en appliquant les conventions d'écoulement.

Ces modélisations portent notamment sur les postes dits «non échéancés» (fonds propres, dépôts à vue, épargne semi-liquide...), les modèles d'écoulement et les taux de remboursement anticipé de prêts utilisés étant essentiellement ceux préconisés par le Groupe (et validés par son Comité des normes et méthodologie), la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des «modèles locaux» dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

En 2012, les principales modifications des modèles Crédit Agricole S.A. portent sur la révision des modèles suivants :

- Ecoulement des Plan d'Epargne Logement (PEL) en allongeant la durée d'écoulement, et en intégrant la modélisation de versement ou de retrait des clients en fonction des taux de marché.
- DAV débiteurs et créditeurs en passant d'une méthode dite en «flux» à une méthode dite «en stock».

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur les taux de remboursement anticipé de tous les DAT (mesures reposant sur la base de l'historique des remboursements anticipés constatés depuis octobre 2008), les taux de remboursement anticipé structurels des prêts Habitat, les conventions d'écoulement de dépôts des Caisses locales et parts sociales (en relation avec le mode de rémunération de ces produits), les conventions d'écoulement des participations en capital de la CR appliquées (en phase avec l'horizon d'investissement de filiales de la Caisse régionale), l'intégration de la production engagée sur tous les prêts, et la convention d'écoulement des DAT indexés Livret A.

Les modèles propres à la Caisse régionale sont back testés et présentés au Comité financier au moins une fois par an.

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée principalement par l'utilisation de plusieurs techniques :

- la réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres...), notamment par le choix de la nature des taux,
- les réaménagements d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux),
- l'utilisation d'instruments dérivés de micro et de macro couverture.

Les limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des principes des préconisations du groupe Crédit Agricole S.A. Jusqu'au 30 juin 2012, la Caisse régionale gérait des limites en gaps annuels en distinguant les gaps «taux fixe» (y compris équivalent delta) et les gaps «inflation». Ces Limites, exprimées sur les gaps annuels, s'appliquaient sur les gaps «taux fixe» et gaps «inflation» en approche statique. Les limites applicables jusqu'au 30 juin 2012 avaient été validées lors du Conseil d'administration du 25 juillet 2011.

Depuis la mesure du 31 juillet 2012, ces limites, exprimées sur les gaps annuels, s'appliquent sur le gap synthétique, en approche statique. Les limites applicables depuis le 31 juillet 2012 ont été validées lors du Conseil d'administration du 30 juillet 2012.

Les principes généraux de fixation des limites applicables depuis le

31 juillet 2012 sont :

- Définition des limites à partir d'une simulation (ou stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200bp sur le PNB d'activité budgété / prévisionnel et sur les Fonds Propres prudentiels sociaux.

- Les limites d'impact, mesurées en civil, sont fixées pour les gaps «synthétiques», selon les préconisations du Groupe. Ainsi, ces limites sont calibrées de la manière suivante :

- . Limites en gaps annuels mesurées sur 10 ans :

- Impact sur le PNB d'activité budgété / prévisionnel de la 1^{ère} année glissante et de la 2^{ème} année civile : 5 % du PNB d'activité budgété / prévisionnel de la perte potentielle

- Impact sur le PNB d'activité budgété / prévisionnel de la 3^{ème} année civile à la 10^{ème} année civile : 4 % du PNB d'activité budgété / prévisionnel de la perte potentielle.

- . Limite sur les 30 années de mesure du RTIG : impact sur les Fonds Propres prudentiels sociaux maximum de 10 % de la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités.

Le PNB d'activité budgété / prévisionnel et les Fonds Propres prudentiels sociaux pris en compte pour la fixation des limites sont les derniers connus au moment de la révision des limites par le Conseil d'administration.

Le suivi de ces limites s'effectue en deux temps :

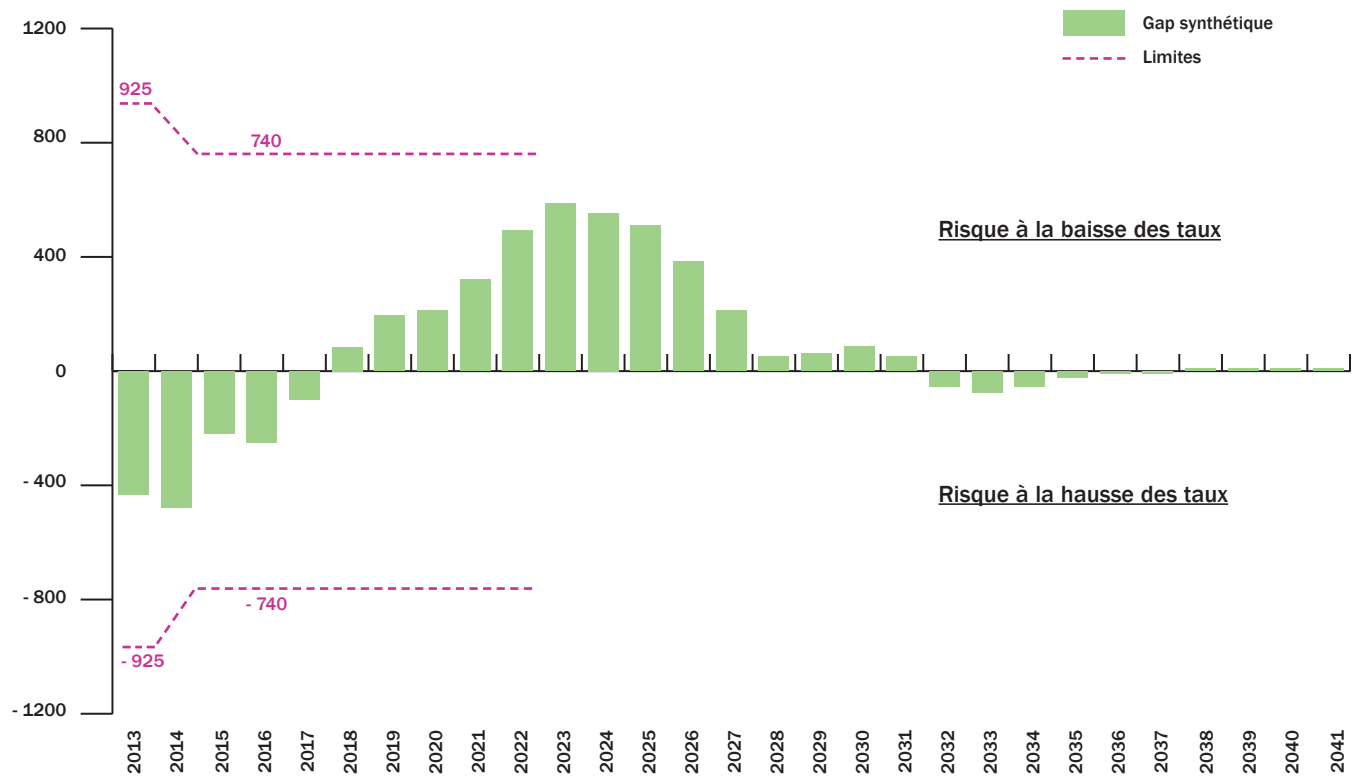
- Chaque gap annuel, mesuré pendant 10 ans, doit respecter sa limite propre

- La somme actualisée des impacts sur tous les gaps (soit 30 années de mesures) doit respecter la règle des fonds propres.

4. EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à «taux fixe / inflation». Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la baisse des taux (excédent de passif TF) et un chiffre négatif représente un risque à la hausse des taux (excédent d'actif TF). Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Gaps «synthétique» au 31 décembre 2012 (en M€):



Au 31 décembre 2012, la sensibilité du PNB de la première année à une hausse des taux de 100 points de base de la zone euro est de 4.2 M€.

Sensibilité du PNB pour une hausse de 200 points de base exprimée en % de la limite de Fonds propres (-147M€)

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En M€	-5,6	-6,2	-3,1	-3,5	-1,3	+0,8	+1,8	+1,9	+3,0	+4,8

L'utilisation d'instruments dérivés de couverture du Risque de Taux d'Intérêt Global repose sur les classements suivants :

- macro-couverture : la classification de ces opérations est justifiée par l'existence d'une réduction du risque (en position nette dans le cadre des normes françaises et en position brute dans le cadre des normes internationales).

Dans ses comptes consolidés, dans le respect des principes Groupe, la Caisse régionale met en place des macro-couvertures de «Fair Value Hedge» (de juste valeur). Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture.

- micro-couverture : l'intention de couverture est justifiée dès l'origine de la mise en place des dérivés avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert. («Short Cut Method»). L'intention de couverture est vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

En 2012, aucune situation de sur-couverture n'a été constatée.

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

1. LE RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devise et cette valeur est sensible aux variations de change.

En 2012, la Caisse régionale n'a pas été concernée par le risque de change des emplois de fonds propres.

2. LE RISQUE DE CHANGE OPÉRATIONNEL

Dans le respect des règles internes du Groupe Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le bilan, elle ne porte donc pas de risque direct : la Caisse régionale ne prend aucune prise de «positions volontaires» par achat ou vente de devises dans le seul but de profiter d'une évolution favorable des cours de change.

Les résultats acquis en devises sont couverts au fil de l'eau, lors des règlements en devises reçus / versés.

Les limites validées par le Conseil d'administration portent sur les risques résiduels que sont les PNB futurs des crédits en devises et les pertes potentielles en cas de provision pour risque.

IV. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun (remboursement d'emprunts...) et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Dans le cadre de l'Organisation Financières Internes du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité.

Au quotidien, le suivi du risque de liquidité est assuré par la Gestion financière. Un reporting mensuel est réalisé et communiqué aux membres du Comité financier.

Les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit lié aux activités commerciales Crédits et Collecte. Ce déficit, refinancé aux conditions de marché, s'est de nouveau réduit en 2012 (4,7 Md€ au 31/12/2011 à 4,2 Md€ au 31/12/2012).

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Stratégie de la Caisse régionale du Nord Est en matière de gestion du risque de liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité à un coût le plus faible possible dans le respect des règles financières établies par le Groupe (cf. Convention Liquidité signée entre la Caisse régionale et le Groupe en janvier 2011) et de celles établies à son propre niveau.

La gestion du risque de liquidité est déterminée sur une base sociale et s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources, avec une politique de limitation et d'adossement des échéances en risque ainsi identifiées.

2. GESTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. est «garante de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au titre de la loi bancaire» et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de «prêteur en dernier ressort» pour les entités du Groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Ainsi, chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de financement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres à la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

La gestion du risque d'illiquidité (incapacité à se refinancer) repose à

la fois sur la réglementation relative au Ratio de Liquidité (horizon à un mois), sur le montant maximal et l'écoulement minimal des refinancements à court terme (inférieur à 1 an), et sur l'écoulement minimal à moyen long terme (supérieur à 1 an).

Le risque du «prix de la liquidité» est quant à lui géré au regard d'un indicateur de risque d'impacts sur les PNB présent et futurs, en appliquant des scénarios stress sur les gaps de liquidité. Ces gaps de liquidité sont calculés sur la base des prévisions à 10 ans des encours de collecte et de crédits.

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité financier, porte sur les «choix tactiques d'utilisation» de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses produites par l'équipe de la Gestion financière (couverture de risques spécifiques identifiés...) et des anticipations des spreads de liquidité.

Les sources de refinancement / placements sont quant à elles multiples :
- financements/placements auprès de Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs...

- financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN), de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

3. MÉTHODOLOGIE D'ENCADREMENT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe dispose d'un système d'encadrement des risques qu'il a continué à faire évoluer. Les limites fixées à la Caisse régionale et applicables au 31 décembre 2012, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'administration du 26 novembre 2012.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi :

RATIO DE LIQUIDITE REGLEMENTAIRE A UN MOIS

La liquidité à moins d'un mois doit couvrir les exigibilités à moins d'un mois, le ratio est donc :

«Liquidité à moins d'un mois» / «exigibilité à moins d'un mois» > 100 %,

LA LIMITE COURT TERME (LCT)

La LCT, fixée par Crédit Agricole S.A. en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien est réalisé afin de s'assurer que les refinancements réalisés permettent de respecter cette limite.

LE REFINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME (MLT)

Le refinancement MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 2,5 % de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre, et ce, pour les 5 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1^{er} janvier 2009, et a été revue en décembre 2010. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

LE RISQUE DE PRIX DE LA LIQUIDITE

Le risque de prix de la liquidité est suivi depuis décembre 2010. Sa mesure repose sur la mesure de Gaps de liquidité, définis comme étant le montant net d'actifs et passifs pouvant subir une variation liée à l'évolution du coût de la liquidité. En application des recommandations de Crédit Agricole S.A., la limite sur le risque de prix de la liquidité est fixée à 7,5 % du PNB d'activité.

Depuis le début de l'année 2012, le stress scénario appliqué sur les gaps de liquidité est passé de l'application de + 200 bps sur les coûts de liquidité constatés au moment de la mesure, à + 50 bps sur le gap Collecte (sensible aux coûts de liquidité) et + 100 bps sur le gap Ressources de marché long terme.

4. EXPOSITION EN LIQUIDITÉ

4.1. Structure des refinancements

En Md€	31/12/2011	31/12/2012	Variation
Déficit Crédit Collecte	4,7	4,2	-0,5
Refinancements			
- à Court Terme (inf. 1 an)	1,4	1,6	+0,2
- à Moyen/long terme (sup. 1 an)	3,3	2,6	-0,7

Au cours de l'exercice 2012, les refinancements ont bénéficié de la baisse des spreads de liquidité.

4.2. Emissions de Titres de Créances Négociales de la Caisse régionale

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, reconduites en avril 2012, sont de 2 000 M€ en CDN et 2 000 M€ de BMTN (dont 500 M€ de BMTN subordonnés).

La Caisse régionale a émis 3 996 M€ de Certificats de Dépôts Négociales (CDN) et n'a pas émis de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

Aucun dépassement de ces limites Banque de France n'a été constaté en 2012.

La notation des émissions de BMTN a fait l'objet de plusieurs dégradations en 2012 : passage de Aa3 à A2 chez Moody's et de A+ à A chez Standard & Poor's.

4.3. Emissions du Groupe garanties par des créances de la Caisse régionale

Au 31 décembre 2012, sur 987 M€ de refinancements long terme garantis par des crédits en collatéral, 125 M€ ont été émis au cours de l'année 2012.

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des Risques Opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction «gestion des risques opérationnels» : supervision du dispositif par la Direction générale (via le comité des Risques Opérationnels ou le volet Risques Opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des Risques Opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des Risques Opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable Contrôle Permanent Risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni a minima trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale. En 2012, le Comité des Risques Opérationnels s'est réuni 10 fois.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du Risque Opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique dont le Responsable est membre permanent du Comité des Risques Opérationnels est destinataire de ces informations. L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif par le RCPR.

Le dispositif de gestion du Risque Opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale du Nord Est.

S'agissant du tableau de bord des Risques Opérationnels, ceux-ci sont présentés trimestriellement au Comité des Risques Opérationnels avec notamment le suivi des pertes opérationnelles par domaine, leur évolution sur l'exercice et par rapport à l'année précédente, les faits marquants et le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activités et aux fonds propres de base).

Durant l'année 2012, l'action de révision de la cartographie des risques opérationnels, engagée en 2011, s'est poursuivie, avec l'appui de deux experts Risques Opérationnels dédiés pour accompagner les gestionnaires responsables d'unités du Siège dans l'actualisation de leur cartographie des risques.

Les analyses de risques potentiellement les plus sensibles, identifiés par les gestionnaires ont été présentées au Comité des Risques

Opérationnels. L'objectif étant de valider l'appréciation des cotations d'impacts et de s'assurer de la qualité du dispositif de contrôles et les plans d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la maîtrise des risques potentiels forts liés aux processus gérés.

III. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale du Nord Est met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les Risques Opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A.. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale : coût du risque et PNB de l'année écoulée.

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existant entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La validation par l'ACP de l'utilisation de la méthode avancée (AMA – Advanced Measurement Approach) a été actée en décembre 2007.

La méthodologie «Risque Opérationnel» a été présentée et validée en CNM (Comité Normes et Méthodes) le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. L'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représentée au CNM de décembre 2011.

La méthode de calcul standard (TSA) est utilisée et appliquée aux deux seules filiales de la Caisse régionale, que sont Belgium CA SAS et Crédit Agricole Belgique. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices.

Le périmètre de consolidation a fait l'objet d'une revue de validation (entités et méthodes AMA ou TSA) en Comité Risques Opérationnels le 02/10/2012, afin de détecter les entrées, modifications ou sorties du périmètre. Aucun changement n'est intervenu en 2012 sur le périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du Risque Opérationnel.

Exigence de Fonds propres (EFP) au titre des risques opérationnels au 31 décembre 2012 en millions d'euros

Méthode standard (TSA)	Méthode avancée (AMA)				EFP totale AMA + TSA
	Données internes (DI)	Scénarii majeurs		Données internes + scénarii majeurs	
		Avec assurance	Sans assurance		
15,1	7,5	17,6	24,7	25,8	40,9

IV. Exposition de la Caisse régionale du Nord Est

Selon la méthodologie Groupe et comparatif par année de comptabilisation, le coût net du Risque Opérationnel pour la Caisse régionale du Nord Est sur l'exercice 2012 atteint 3,5 M€ contre 2,3 M€ sur l'exercice 2011 soit une augmentation de 52%. Ce montant reste inférieur à la limite de 1,5 % du PNB d'activité défini par la politique Risques Opérationnels validée le 23 avril 2012 par le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Conformément aux conditions prévues par la politique Risques Opérationnels en vigueur, aucune alerte n'a été diffusée à destination du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012.

On distingue le Risque Opérationnel pur du Risque Opérationnel frontière

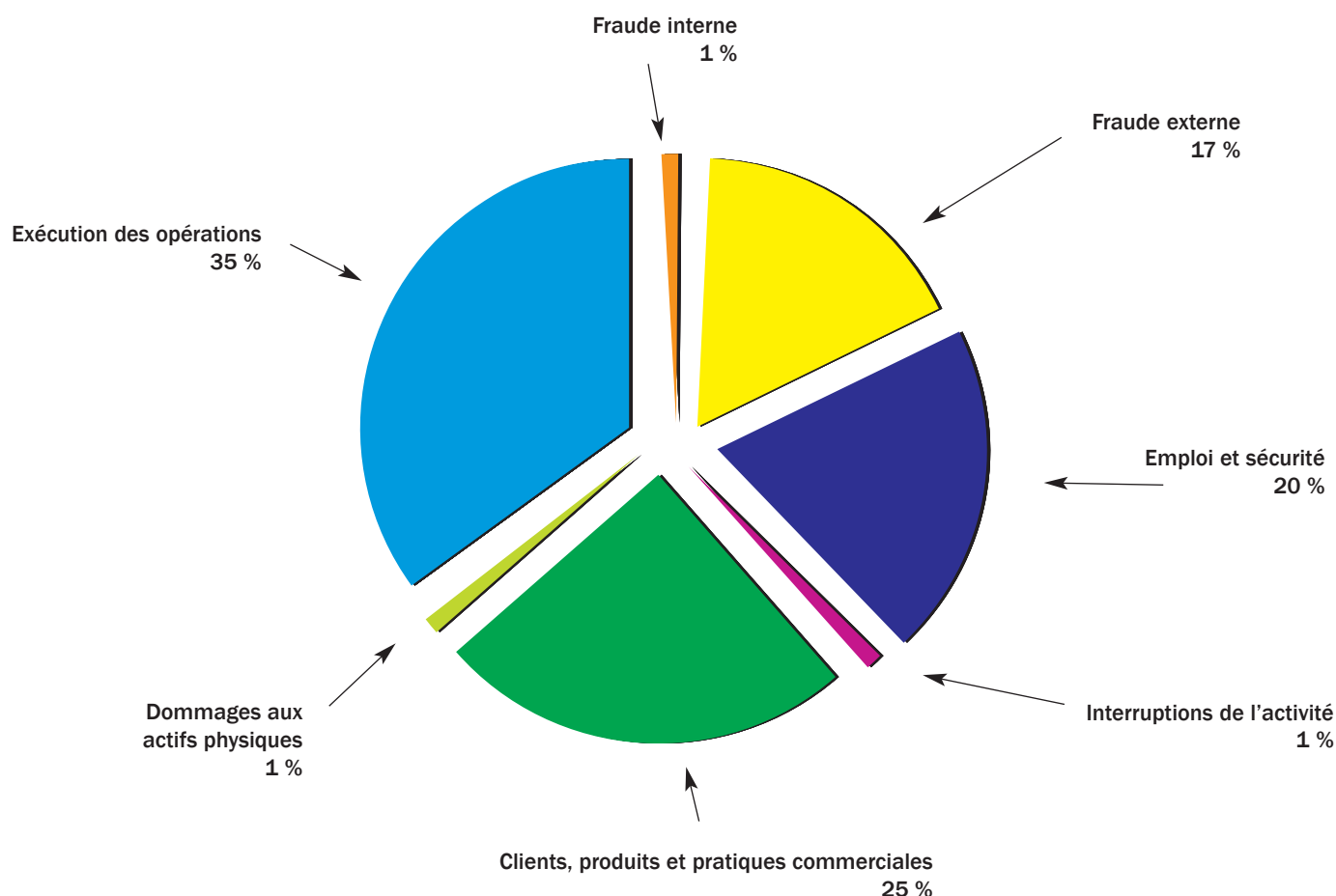
crédit qui se définit comme étant une baisse du montant recouvrable auprès d'un débiteur indépendamment de sa solvabilité du fait d'un dysfonctionnement des process (perte de contrat, prescription des délais, manque de formalisme).

Le risque frontière crédit détecté en 2012 représente 6 % du coût du Risque Opérationnel total détecté pour un montant de 175 K€ contre 5 % en 2011.

Le montant du Risque Opérationnel pur déterminé selon la date de détection sur l'exercice 2012 atteint 2,7 M€.

La fraude externe représente 18 % du total est provient par l'essentiel de la fraude monétique.

Répartition du coût du risque détecté en 2012 par catégorie de Bâle



V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent leurs Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA :

Police	Nature des garanties
Globale de banque	Détournement et escroquerie Coffres loués à la clientèle Vol et destruction valeurs suite hold-up ou cambriolage Vol et détérioration matériel de sécurité et immeubles consécutif à un vol dans locaux Sous traitants Garantie DAB-GAB valeurs, DIB commerçants valeurs Catastrophes naturelles
Multirisques Bureaux (MRB)	Risques locatifs, recours des locataires, recours des voisins Incendie, tempêtes, dégâts des eaux, vol, RC bailleur, catastrophes naturelles et complémentaires
Tous Risques Machines (TRM)	Dommmages atteignant les biens assurés
Préjudices financiers	Perte de PNB et/ou frais supplémentaires consécutifs à des dommages atteignant les biens assurés au titre des contrats TRM et MRB
Flotte Auto	Dommmages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vol, Individuelle conducteur, Assistance
Auto administrateurs	Dommmages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vol, Assistance
Auto collaborateurs	Dommmages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vol, Assistance
Individuelle accidents administrateurs et Direction	Décès accidentel, infirmité permanente, Missions ou voyages professionnels effectués pour le compte de la Caisse Régionale
Individuelle accidents Agression	Décès accidentel, infirmité permanente, Agression, hold-up, attentat au cours de la vie professionnelle.
RC Courtage	Conséquences pécuniaires dans le cadre des activités de courtage dès lors que les dommages sont la conséquence de faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence, inexactitude, perte ou vol de documents professionnels.
RC exploitation	Dommmages corporels, matériels, immatériels. Vol par les salariés
RC banquier	Conséquences pécuniaires dans l'exercice de leur mandat suite erreur, négligence, omission, retards, fautes de gestion.

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

En méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux Risques Opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La Politique Assurances de la Caisse Régionale a été présentée en Comité Risques Opérationnels le 19 octobre 2012.

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats tout comme sur ceux de ses filiales. Les assignations en responsabilité des clients de la Caisse régionale hors procédures contentieuses engagées par la Caisse elle-même, sont restées stables sur les 12 derniers mois.

6 - RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) :

Le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un dispositif de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- le respect des règles internes et externes,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées d'une part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection), rattaché au Directeur Général et d'autre part, la Direction des risques laquelle dispose de deux responsables distincts du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité sous la responsabilité de la Direction Stratégie Risques et Pilotage rattachée au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

La maîtrise des risques de non-conformité : la fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 11 à 11-7 du règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des process à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il établit un plan de contrôle visant à couvrir les risques de non-conformité. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes selon les dispositions énoncées par le code monétaire et financier font l'objet d'une vigilance adaptée en

fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le Groupe Crédit Agricole. Afin de se prémunir contre les risques de réputation, les flux internationaux font l'objet d'une surveillance via les outils de filtrage mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le responsable de la Conformité est le correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif interne intègre les dispositions relatives à la transposition de la 3^{ème} directive relative à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale. En 2012, la Caisse régionale a poursuivi son plan d'action 2011 relatif à la mise à jour des dossiers clients Personnes physiques. Toutes les catégories prioritaires ont été finalisées. Elle a également poursuivi ses actions de mise à jour des dossiers «Personnes morales».

Depuis juin 2010, le Responsable de la Conformité a en charge l'activité de centralisation et de coordination de la prévention et lutte contre la fraude. Dans ce cadre des indicateurs de suivi ont été mis en place afin d'optimiser les processus dont la sécurisation serait à renforcer.

Le responsable de la Conformité est également responsable du contrôle de la conformité des services d'investissement en qualité de prestataire de services d'investissement. La Caisse régionale respecte l'ensemble des dispositions du Règlement général AMF et notamment la réglementation "Abus de marché" ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF). Elle a mis en place un dispositif d'encadrement des transactions personnelles des personnes susceptibles d'être en présence d'un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs activités ou personnes concernées par les règles déontologiques telles que les personnes dites «en situation sensible» et/ou initiés permanents.

Par ailleurs, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2012.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire et financière, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

DISTRIBUTION

Les Assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 :

- Exercice 2009 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,895 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,25 € par titre
- Exercice 2010 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,38 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre
- Exercice 2011 :
 - Intérêts aux parts sociales de 3,58 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28 mars 2013 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales : 2,78 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 1,75 € par titre.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, sont éligibles à l'abattement de 40 %.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

COMPTES INDIVIDUELS

I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisses, banques centrales		52 825	60 664
Effets publics et valeurs assimilées	5	0	0
Créances sur les établissements de crédit	3	12 250	3 894
Opérations internes au Crédit Agricole	3	3 418 125	3 071 669
Opérations avec la clientèle	4	15 809 963	15 807 824
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	199 974	212 263
Actions et autres titres à revenu variable	5	90 444	94 096
Valeurs immobilisées			
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	941 795	992 679
Parts dans les entreprises liées	6,7	249 069	237 363
Immobilisations incorporelles	7	1 174	1 538
Immobilisations corporelles	7	61 363	57 484
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	8	207 700	169 016
Comptes de régularisation	8	156 558	146 153
Total de l'actif		21 201 240	20 854 643
PASSIF	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit	10	383 607	100 638
Opérations internes au Crédit Agricole	10	9 294 863	10 897 071
Comptes créditeurs de la clientèle	11	6 797 310	6 108 405
Dettes représentées par un titre	12	1 782 527	919 100
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	13	136 329	133 633
Comptes de régularisation	13	238 849	180 143
Provisions et dettes subordonnées			
Provisions	14,15,16	187 148	184 645
Dettes subordonnées	18	365 485	379 202
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	3 700	0
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	19	212 835	212 938
Primes d'émission	19	478 924	478 924
Réserves	19	1 244 677	1 189 899
Report à nouveau	19	0	0
Résultat de l'exercice	19	74 986	70 045
Total du passif		21 201 240	20 854 643

HORS - BILAN	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	26	2 121 537	3 624 362
Engagements de garantie	26	920 814	980 487
Engagements sur titres	26	2 619	22 379
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	26	1 937 157	1 760 170
Engagements de garantie	26	4 889 965	5 151 159
Engagements sur titres	26	2 619	22 379

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 23
- opérations sur instruments financiers à terme : note 24

II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	29	729 244	671 842
Intérêts et charges assimilées	29	-488 595	-505 794
Revenus des titres à revenu variable	30	18 562	54 864
Commissions (produits)	31	199 883	200 573
Commissions (charges)	31	-34 649	-42 805
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	-15 335	-10 008
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	195	11 304
Autres produits d'exploitation bancaire	34	1 977	5 354
Autres charges d'exploitation bancaire	34	-2 449	-1 798
Produit net bancaire		408 833	383 532
Charges générales d'exploitation	35	-263 517	-242 667
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 992	-7 183
Résultat brut d'exploitation		138 324	133 682
Coût du risque	36	-36 709	-44 928
Résultat d'exploitation		101 615	88 754
Résultat net sur actifs immobilisés	37	2 740	-5 087
Résultat courant avant impôt		104 355	83 667
Résultat exceptionnel	38	0	0
Impôt sur les bénéfices	39	-25 669	-13 622
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		- 3 700	0
Résultat net de l'exercice		74 986	70 045

III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du Nord Est 78 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A..

Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu d'une part par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 % et d'autre part par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 0,29 % (détention de 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012 contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011).

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 26 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale du Nord Est au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en «Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en «Comptes créditeurs de la clientèle».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les «avances»

(prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites «avances miroirs» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A..

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A..

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine «monétaire» des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques «Opérations internes au Crédit Agricole».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements jusqu'à 15 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations de marché.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2012

1.3.1. Migration NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive)

Fin 2012, la Caisse régionale du Nord Est a migré vers le système d'information unique de l'ensemble des Caisses régionales («NICE»).

La bascule comptable a fait l'objet d'un suivi spécifique pour l'arrêté des comptes annuels. Aucune anomalie majeure n'a été constatée.

1.3.2. Cessions de créances

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale du Nord Est a procédé à la cession de créances douteuses sur la clientèle (particuliers et professionnels) pour environ 40 millions d'euros de valeur brute et un montant global perçu de 6,5 millions d'euros. A ce montant, s'ajoute 1,8 million d'euros perçu de la CAMCA au titre de l'exclusion du périmètre de garantie de certaines créances cédées. L'impact net en résultat de ces opérations s'élève à environ -3 millions d'euros.

1.3.3. Indemnités de fin de carrière

Au cours de l'exercice 2012, compte tenu de la baisse significative des taux de marché, les indemnités de fin de carrière ont été fortement revalorisées. L'impact dans les comptes individuels au 31/12/2012 s'élève à 5,2 millions d'euros.

1.3.4. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

En complément des dispositifs actuels de dépréciation d'actifs individuel et collectif, la Caisse régionale du Nord Est s'est dotée en 2012 d'un FRBG visant à couvrir les risques potentiels liés à la «Concentration de ses risques de crédit», à hauteur de 3,7 millions d'euros.

L'objectif de ce FRBG «Risque de Crédit» est de permettre à la Caisse régionale de faire face à l'apparition d'un risque Crédit unitaire significatif dont la probabilité est, à date, incertaine et limitée (risques non avérés) mais dont les conséquences d'apparition auraient un impact majeur sur le compte de résultat.

1.3.5. Evolutions fiscales

Dans ses comptes au 31/12/2012, la Caisse régionale du Nord Est a intégré les impacts comptables des lois de finances rectificatives 2012. Ils se traduisent par la constatation d'un doublement de la «taxe bancaire de risque systémique» (3,3 millions d'euros) et d'une charge de 4,3 millions d'euros au titre des taxes sur l'intéressement (dont forfait social pour 2,7 millions d'euros et taxe sur les salaires pour 1,6 million d'euros).

1.4 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2012

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2012 n'est survenu pendant la période subséquente.

Les états financiers du Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N° 2011-894	30 décembre 2011 N° 2011-04	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04 décembre 2012 N° 2012-01	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04 décembre 2012 N° 2012-02	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28 décembre 2012 N° 2012-06	31 décembre 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28 décembre 2012 N° 2012-07	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale du Nord Est sur la période.

2.1 - CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires

pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 50 458 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 49 612 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole du Nord Est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 - PORTEFEUILLE-TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

TITRES DE PLACEMENT

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : «Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe».

- Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : «Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1. Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés» du compte de résultat.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique «Coût du risque».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des «investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole du Nord Est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés», de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

PRIX DE MARCHÉ

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

DATES D'ENREGISTREMENT

Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

RECLASSEMENT DE TITRES

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - IMMOBILISATIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée «en magasin».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable	
- Gros œuvre	Linéaire	30 ans
- Second œuvre	Linéaire	20 ans
- Installations techniques	Linéaire	10 ans
- Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres

de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif «Dettes subordonnées».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : «Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission,

- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées dans la rubrique «Commissions (charges)».

2.6 - PROVISIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2012, le Crédit Agricole du Nord Est a enregistré une dotation de 3 700 milliers d'euros au titre du «risque de concentration» (existence de risques crédits potentiels non avérés unitairement «importants»).

2.8 - OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex-Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global du Crédit Agricole du Nord Est sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : «Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction, au sens du règlement CRB 90-15 modifié, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de négociation».

2.9 - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées aux conditions de fin de mois de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : «Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle du Crédit Agricole du Nord Est est nulle au 31 décembre 2012.

2.10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte

pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 31 mai 2012 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 - AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Nord Est applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Les engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite «chapeau» pour les cadres de direction et pour les administrateurs,
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel,
- indemnités de fin de carrière pour les cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en «frais de personnel».

2.13 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Nord Est.

2.14 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôts sur les bénéfices» du compte de résultat.

La Caisse régionale du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

.

Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT							
Comptes et prêts :							
- à vue	462				462		169
- à terme	9 414				9 414		1 484
Prêts subordonnés				2 359	2 359	15	2 241
Total	9 876			2 359	12 235	15	3 894
Dépréciations							
Valeur nette au bilan							12 250
							3 894
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE							
Comptes ordinaires	26 376				26 376	32	582 194
Comptes et avances à terme	908 304	241 954	886 773	1 285 235	3 322 266	24 437	2 444 442
Prêts subordonnés				45 000	45 000	14	45 033
Total	934 680	241 954	886 773	1 330 235	3 393 642	24 483	3 071 669
Dépréciations							
Valeur nette au bilan							3 418 125
							3 071 669

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 47 388 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 69 394 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 4.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE							
Créances commerciales	9 337	1 342			10 679		17 197
Autres concours à la clientèle	1 308 962	2 464 391	5 956 652	6 077 381	15 807 386	76 015	15 956 910
Comptes ordinaires débiteurs	136 827				136 827	1 170	77 707
Dépréciations							-222 114
Valeur nette au bilan							15 809 963
							15 807 824

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 14 970 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 576 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 3 982 267 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 2 402 886 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 50 458 milliers d'euros contre 49 612 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 4.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2012	31/12/2011
- France (y compris DOM-TOM)	15 820 381	15 818 965
- Autres pays de L'U.E.	106 836	115 964
- Autres pays d'Europe	20 609	20 749
- Amérique du Nord	1 873	2 190
- Amérique Centrale et Latine	274	329
- Afrique et Moyen-Orient	3 794	3 857
- Asie et Océanie (hors Japon)	1 125	1 142
- Japon	0	0
- Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	15 954 892	15 963 196
Créances rattachées	77 185	88 618
Dépréciations	-222 114	-243 990
Valeur nette au bilan	15 809 963	15 807 824

NOTE 4.3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours au 31/12/2012	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 645 723	112 796	16 432	74 379	11 702
- Agriculteurs	3 540 679	51 081	9 576	36 518	8 251
- Autres professionnels	1 050 358	57 651	14 347	41 769	11 411
- Clientèle financière	552 751	5 164	137	3 922	136
- Entreprises	4 122 458	85 618	23 953	65 043	20 270
- Collectivités publiques	1 065 063				
- Autres agents économiques	55 045	519	91	483	91
Total	16 032 077	312 829	64 536	222 114	51 861

Encours au 31/12/2011	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 809 857	108 827	45 074	73 040	30 522
- Agriculteurs	3 496 895	56 241	18 286	39 241	15 382
- Autres professionnels	1 126 517	68 012	28 453	48 278	23 026
- Clientèle financière	447 033	149	136	129	121
- Entreprises	4 180 509	106 569	38 081	78 275	30 053
- Collectivités publiques	934 927	86	0	66	0
- Autres agents économiques	56 076	5 645	712	4 961	710
Total	16 051 814	345 529	130 742	243 990	99 814

	31/12/2012				31/12/2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilés					0
<i>.dont surcote restant à amortir</i>					0
<i>.dont décote restant à amortir</i>					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)					
Emis par organismes publics					
Autres émetteurs		52 464		140 946	193 410
<i>.dont surcote restant à amortir</i>					
<i>.dont décote restant à amortir</i>					
Créances rattachées		3 322		3 379	6 701
Dépréciations		-137		0	-137
Valeur nette au bilan	0	55 649	0	144 325	199 974
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		102 544			102 544
Créances rattachées					
Dépréciations		-12 100			-12 100
Valeur nette au bilan	0	90 444	0	0	90 444
Total	0	146 093	0	144 325	290 418
Valeurs estimatives	0	170 787	0	150 441	321 228
Plus-values latentes 31/12/2012	0	28 015	0	9 839	37 854
31/12/2011	0	25 503	0	0	25 503

(1) Dont 72 970 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 75 532 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2012 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 28 015 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 25 503 milliers d'euros au 31/12/2011. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse, ou pour les titres non cotés, à d'autres méthodes de valorisation basées sur des approches patrimoniales et, ou, de rentabilité.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 9 839 milliers d'euros au 31/12/2012.

NOTE 5.1 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

	31/12/2012	31/12/2011
- Administrations et banques centrales (y compris Etats) (1)	0	0
- Etablissements de crédit	161 524	175 167
- Clientèle financière	65 447	69 099
- Collectivités locales	0	0
- Entreprises, assurances et autres clientèles	63 447	62 093
Valeur nette au bilan	290 418	306 359

(1) Le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de titres de dettes souveraines.

NOTE 5.2 - VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	165 312	0	0	165 312	178 932	0	0	178 932
Titres non cotés (1)	28 098	0	102 544	130 642	28 335	0	113 422	141 757
Créances rattachées	6 701	0	0	6 701	5 682	0	0	5 682
Dépréciations	-137	0	-12 100	-12 237	-686	0	-19 326	-20 012
Valeur nette au bilan	199 974	0	90 444	290 418	212 263	0	94 096	306 359

(1) La répartition des parts d'OPCVM détenues par la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est (65 446 milliers d'euros) est la suivante :

- OPCVM français : 49 083 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 49 051 milliers d'euros,
- OPCVM étrangers : 16 363 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation : 16 363 milliers d'euros.

Au 31/12/2012, la Caisse régionale du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif (fonds dédiés notamment).

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	0	0
- OPCVM obligataires	0	0
- OPCVM actions	65 414	77 333
- OPCVM autres	32	32
TOTAL	65 446	77 365

NOTE 5.3 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 998	28 591	69 515	85 306	193 410	6 701	212 949
Effets publics et valeurs assimilées						0	0
Valeur brute							200 111
Dépréciations						-137	-686
Valeur nette au bilan							199 974
							212 263

La date de présentation des données relatives aux titres de participation est précisée dans chaque colonne.

Date de clôture	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus 2012		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou produits financiers HT du dernier exercice connu	Résultats bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans les établissements de crédit

- Autres parts dans les entreprises liées

Nord Est Assur SAS	31/12/2012	5 140	-2 439	100 %	2 693	2 060	0	0	3 793	8	0
Nord Est Expansion SAS	31/12/2012	16 000	3 959	100 %	16 002	16 002	0	0	1 234	1 207	2 500
Nord Est Champagne Agro Partenaires SAS	31/12/2012	100 000	11 414	100 %	106 080	106 080	79 000	0	10 671	5 285	0
Nord Est Développement SAS	31/12/2012	9 000	-887	100 %	15 482	8 525	0	0	1 272	-890	0
Nord Est Optimmo SAS	30/11/2012	10 000	-1 103	100 %	17 083	8 897	28 000	0	1 313	358	0
- Autres titres de participation											
Sacam Avenir SAS	31/12/2011	113 465	-32	3,53 %	4 004	4 004	0	0	10	21	0
Sacam Développement SAS	31/12/2011	725 471	-23	3,94 %	28 769	28 769	13 455	0	48 843	-17 894	0
Sacam FIA NET Europe	31/12/2011	47 185	-18	3,48 %	1 642	1 144	0	0	0	-14	0
Sacam Fireca SAS	31/12/2011	22 510	686	3,73 %	1 666	865	0	0	1	-6	0
Sacam International SAS	31/12/2011	631 828	-175	3,99 %	35 938	25 229	0	0	14 152	-146 935	0
Sacam Participations SAS	31/12/2011	62 558	6 070	3,94 %	2 856	2 856	0	0	2 048	1 570	0
Belgium CA SAS	31/12/2012	278 460	112 737	45 %	125 307	125 307	0	0	23 963	23 360	9 450
Rue La Boétie SAS	31/12/2012	2 480 628	14 894 037	4,00 %	685 169	685 169	38 244	0	984 248	595 827	0

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans des établissements de crédit	99	99	0	
- Autres parts dans les entreprises liées	412	412	0	
- Autres titres de participation	11 042	10 131	1 995	
- Autres titres détenus à long terme	4 301	4 301	0	
	15 854	14 943	1 995	
Total parts dans les entreprises liées et participations	1 058 545	1 029 850	160 694	

VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	157 752	149 540	169 215	155 932
Titres cotés				
Avances consolidables	107 000	107 000	84 005	84 005
Créances rattachées	93	93	723	724
Dépréciations	-15 776		-16 580	
Valeur nette au bilan	249 069	256 633	237 363	240 661
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	896 492	1 157 971	944 621	1 319 429
Titres cotés				
Avances consolidables	53 694	53 694	56 553	56 553
Créances rattachées	223	223	228	228
Dépréciations	-12 919		-13 036	
Sous-total titres de participation	937 490	1 211 888	988 366	1 376 210
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 301	4 301	4 303	4 301
Titres cotés				
Avances consolidables	0	0	2 726	0
Créances rattachées	4	4	12	13
Dépréciations	0		-2 728	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 305	4 305	4 313	4 314
Valeur nette au bilan	941 795	1 216 193	992 679	1 380 524
Total des titres de participation	1 190 864	1 472 826	1 230 042	1 621 185
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 058 545		1 118 138	
Titres cotés	0		0	
Total	1 058 545		1 118 138	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	169 215	4 788	16 251		157 752
Avances consolidables	84 005	28 300	5 305		107 000
Créances rattachées	723		630		93
Dépréciations	-16 580	-17 020	-17 824		-15 776
Valeur nette au bilan	237 363	16 068	4 362		249 069
Titres de participations et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	944 621	21	48 150		896 492
Avances consolidables	56 553	822	3 681		53 694
Créances rattachées	228		5		223
Dépréciations	-13 036	-11 301	-11 418		-12 919
Sous-total titres de participation	988 366	-10 458	40 418		937 490
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 303		2		4 301
Avances consolidables	2 726		2 726		0
Créances rattachées	12		8		4
Dépréciations	-2 728		-2 728		0
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 313	0	8		4 305
Valeur nette au bilan	992 679	-10 458	40 426		941 795
Total	1 230 042	5 610	44 788		1 190 864

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 083		70		3 013
Amortissements et dépréciations	-1 545	-294			-1 839
Valeur nette au bilan	1 538	-294	70		1 174
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	151 331	16 695	33 351		134 675
Amortissements et dépréciations	-93 847	-6 760	-62	-27 233	-73 312
Valeur nette au bilan	57 484	9 935	33 289	-27 233	61 363
Total	59 022	9 641	33 359	-27 233	62 537

(1) Les 27 233 milliers d'euros correspondant aux sorties d'amortissements sur cessions d'immobilisations.

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
- Instruments conditionnels achetés	857	16 370
- Comptes de stock et emplois divers	0	0
- Comptes de règlement	566	6 513
- Débiteurs divers	206 277	146 133
Valeur nette au bilan	207 700	169 016
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	83 666	67 514
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	1 761	853
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	11 145	17 343
- Autres produits à recevoir	56 445	57 415
- Charges à répartir	2 732	3 028
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
- Autres comptes de régularisation	809	0
Valeur nette au bilan	156 558	146 153
Total	364 258	315 169

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilés						
Sur créances clientèle	243 990	133 873	152 680	3 069		222 114
Sur opérations sur titres	20 012	13 537	21 312			12 237
Sur valeurs immobilisées	34 040	28 614	32 033		1	30 622
Sur autres actifs	7 483	17	1 991		1	5 510
Total	305 525	176 041	208 016	3 069	2	270 483

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
- à vue	7 080				7 080	0	6 164
- à terme	0	0	366 454	7 359	373 813	2 714	94 474
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
Valeur au bilan	7 080	0	366 454	7 359	380 893	2 714	100 638
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	149 623				149 623	2 274	110 270
Comptes et avances à terme	1 749 245	1 850 356	3 337 912	2 193 236	9 130 749	12 217	10 786 801
Titres donnés en pension livrée							
Valeur au bilan	1 898 868	1 850 356	3 337 912	2 193 236	9 280 373	14 491	10 897 071
Total						9 678 470	10 997 709

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

NOTE 11.1 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 884 157				2 884 157	673	2 884 830
Comptes d'épargne à régime spécial							
- à vue	63 845				63 845		63 845
- à terme							
Autres dettes envers la clientèle							
- à vue	19 330				19 330		19 330
- à terme	261 519	310 812	1 972 500	1 206 494	3 751 325	77 980	3 829 305
Valeur au bilan							6 797 310
							6 108 405

NOTE 11.2 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2012	31/12/2011
- Particuliers	3 723 314	3 493 859
- Agriculteurs	1 002 722	211 830
- Autres professionnels	270 494	36 159
- Clientèle financière	22 832	1 356 809
- Entreprises	1 501 682	54 681
- Collectivités publiques	69 173	774 474
- Autres agents économiques	207 093	180 593
Valeur au bilan	6 797 310	6 108 405

Suite à une erreur de ventilation, les données 2011 ont fait l'objet d'une correction par rapport aux données publiées en 2011.

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012						31/12/2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	175	1 661	35 485		37 321	2 075	39 396
Titres de créances négociables (1)	434 250	1 109 250	20 000	176 940	1 740 440	2 691	1 743 131
Valeur au bilan							1 782 527
							919 100

(1) Dont 20 000 milliers d'euros émis à l'étranger.

NOTE 13 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	7	9
- Comptes de règlement et de négociation	0	904
- Créiteurs divers	116 406	108 474
- Versements restant à effectuer sur titres	19 916	24 246
Valeur au bilan	136 329	133 633
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	44 649	22 412
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	2
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	3 000	0
- Produits constatés d'avance	57 486	52 832
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	13 305	20 096
- Autres charges à payer	89 014	84 801
- Autres comptes de régularisation	31 393	0
Valeur au bilan	238 849	180 143
Total	375 178	313 776

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions de passif						
- engagements de retraite et assimilés	0	5 545	4 718	288		539
- primes médailles du travail	1 586	13	0	0		1 599
- engagements par signature	8 454	57	0	1 243		7 268
- risques fiscaux (1)	4 161	0	67	315		3 779
- impôts différés (2)	493	23	258	0		258
- risques de crédit (3)	114 087	5 956	0	6 763		113 280
- risques opérationnels (4)	9 914	215	1 208	395		8 526
- risques de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	12 820	0	0	2 010		10 810
- participations	0					
- litiges (6)	2 501	1 304	147	316		3 342
- risques sur instruments financiers	6 604	1 886	0	8 490		0
- autres risques et charges	24 025	16 286	813	1 751		37 747
Valeur au bilan	184 645	31 285	7 211	21 571		187 148

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Provisions pour impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Provisions sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. La CR provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(5) Voir note 15 ci-après.

(6) Provisions sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 184 225 heures, dont 166 262 heures n'ayant pas donné lieu à demande, pour les salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2012.

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	172 503	60 783
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 133 776	1 294 847
Ancienneté de plus de 10 ans	567 023	603 664
Total plans d'épargne-logement	1 873 302	1 959 294
Total comptes épargne-logement	197 640	219 598
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 070 942	2 178 892

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne-logement (la dernière datant de 2003).

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	14 381	18 360
Comptes épargne-logement	43 708	51 084
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	58 089	69 444

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 800	1 333
Ancienneté de plus de 10 ans	9 010	10 277
Total plans d'épargne-logement	10 810	11 610
Total comptes épargne-logement	0	1 210
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 810	12 820

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	11 610		800	10 810
Comptes épargne-logement	1 210		1 210	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 820		2 010	10 810

La reprise de la provision épargne-logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne-logement et des comptes épargne-logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction. Ces engagements sont principalement couverts par quatre polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica.

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	24 392	23 903
Coûts des services rendus sur la période	1 483	1 356
Coût financier	1 204	959
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	221	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 377	-1 856
Gains / pertes actuariels	1 954	30
Dettes actuarielles au 31/12/N	27 876	24 392

DÉTAILS DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus	1 483	1 354
Coût financier	1 204	959
Rendement attendu des actifs	-837	-758
Amortissement du coût des services passés	26	24
Gains / (pertes) actuariels nets		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	3 375	-1 266
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	5 251	313

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

	31/12/2012	31/12/2011
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	24 159	22 209
Rendement attendu des actifs	838	758
Gains / pertes actuariels	-1 422	1 298
Cotisations payées par l'employeur	4 712	1 750
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	221	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 377	-1 856
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	27 131	24 159

VARIATIONS DE LA PROVISION

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions / actifs au 31/12/N-1	0	-1 437
Cotisations payées par l'employeur	4 712	1 750
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-5 251	-313
(Provisions) / Actifs au 31/12/N	-539	0

Rendement des actifs des régimes

Au 31 décembre 2012, le taux moyen de rendement des actifs s'élève à 3,54 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,21 % ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,57 %.

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	3 700	0
Valeur au bilan	3 700	0

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Dettes subordonnées à terme			70 000	288 000	358 000	7 485	365 485	379 202
Valeur au bilan			70 000	288 000	358 000	7 485	365 485	379 202

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 17 299 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Conformément au paragraphe III.1.7 de l'annexe 1 du règlement 2000-03 du CRC, quatre emprunts représentent unitairement plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- un emprunt de 95 000 milliers d'euros, actuellement indexé sur l'indice IPC des Prix à la Consommation Française, à échéance au 30 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian, émis simultanément en juin 2005). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

- un emprunt de 70 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,451 %, à échéance au 2 novembre 2016, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian émis simultanément en novembre 2006). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 5,295 %, à échéance au 17 juin 2021, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, émis simultanément en juin 2011). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années.

NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	219 913	804 048	348 343	533 190	53 352	1 958 846
Intérêts aux parts et divers versés					-15 844	
Variation des Parts Sociales						
Variation des CCA	-6 975			-54 266		
Affectation du résultat social 2010		28 131	9 377		-37 508	
Report à nouveau (débiteur)					70 045	
Résultat de l'exercice 2011						
Solde au 31 décembre 2011	212 938	832 179	357 720	478 924	70 045	1 951 806
Intérêts aux parts et divers versés					-15 267	
Variation des Parts Sociales	-103					
Variation des CCA						
Affectation du résultat social 2011		41 084	13 694		-54 778	
Report à nouveau (débiteur)					74 986	
Résultat de l'exercice 2012						
Solde au 31 décembre 2012	212 835	873 263	371 414	478 924	74 986	2 011 422

(1) Le capital de la Caisse régionale du Nord Est est composé de parts sociales souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital social s'élève à 212 835 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Cette rubrique correspond aux primes d'émission pour 426 116 milliers d'euros et aux primes de fusion à hauteur de 52 808 milliers d'euros.

NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	2 011 422	1 951 806
Fonds pour risques bancaires généraux	3 700	
Dettes subordonnées et titres participatifs	365 485	379 202
Total des fonds propres	2 380 607	2 331 008

NOTE 21 - OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Les principales opérations réalisées avec les entreprises liées et les participations concernent :

- le capital détenu dans lesdites participations (cf note 6),
- et les avances en compte courant d'associés (cf note 6).

NOTE 22 - TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions effectuées par la Caisse régionale du Nord Est avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 23 - OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

	31/12/2012		31/12/2011	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	2 819	2 812	2 759	2 757
- Devises	1 385	1 385	1 424	1 424
- Euros	1 434	1 427	1 335	1 333
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	2 819	2 812	2 759	2 757

NOTE 24 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

		Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2012	Total au 31/12/2011
OPÉRATIONS FERMES					
Opérations de gré à gré (1)					
- Swaps de taux d'intérêt		3 156 730	137 000	3 293 730	4 584 701
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt					
- Contrats à terme de change					
- FRA					
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers					
- Autres contrats à terme					
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES					
Opérations de gré à gré					
- Options de swap de taux	Achetés				
	Vendus				
- Instruments de taux intérêts à terme	Achetés	200 000	614	200 614	450 641
	Vendus		614	614	641
- Instruments de taux de change à terme	Achetés		1 983	1 983	2 377
	Vendus		1 983	1 983	2 377
- Instrum.sur actions et indices boursiers à terme	Achetés				
	Vendus				
- Autres instruments à terme conditionnels	Achetés				
	Vendus				
DÉRIVÉS DE CRÉDIT					
- Contrats de dérivés de crédit	Achetés				
	Vendus				
Total		3 356 730	142 194	3 498 924	5 040 737

La Caisse régionale n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux, options de swaps de taux) ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTE 24.1 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	Total au 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
- Futures						
- Options de change						
- Options de taux						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
- F.R.A.						
- Swaps de taux d'intérêt	515 000	895 479	1 883 251	515 000	895 479	1 883 251
- Caps, Floors, Collars	200 028	1 200	0	200 028	1 200	0
- Forward taux						
- Opérations fermes sur actions et indices						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	715 028	896 679	1 883 251	715 028	896 679	1 883 251
- Swaps de devises	3 966			3 966		
- Opérations de change à terme	5 631			5 631		
Sous total	9 597			9 597		
Total	724 625	896 679	1 883 251	724 625	896 679	1 883 251

	Total au 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
- Futures						
- Options de change						
- Options de taux						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
- F.R.A.						
- Swaps de taux d'intérêt	955 000	1 244 476	2 385 225	955 000	1 244 476	2 385 225
- Caps, Floors, Collars	25	201 256	250 000	25	201 256	250 000
- Forward taux						
- Opérations fermes sur actions et indices						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	955 025	1 445 732	2 635 225	955 025	1 445 732	2 635 225
- Swaps de devises	4 754			4 754		
- Opérations de change à terme	5 516			5 516		
Sous total	10 270			10 270		
Total	965 295	1 445 732	2 635 225	965 295	1 445 732	2 635 225

NOTE 24.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-74 405	3 293 730	-53 430	4 584 701
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	-2 192	201 228	4 813	451 282
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Sous total	-76 597	3 494 958	-48 617	5 035 983
- Swaps de devises	0	3 966	0	4 754
- Opérations de change à terme	0	5 631	0	5 516
Sous total	0	9 597	0	10 270
Total	-76 597	3 504 555	-48 617	5 046 253

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

NOTE 24.3 - INFORMATIONS SUR LES SWAPS

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt (encours bruts notionnels)

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	137 000	1 586 418	1 570 312	0

La Caisse régionale n'a opéré aucun transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

NOTE 25 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

VENTILATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Au 31 décembre 2012, l'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement est mesurée au regard d'une part de la Valeur de Marché positive de ces instruments et, d'autre part, du Risque de Crédit Potentiel mesuré à partir du add-on prudentiel (risques fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats).

Pour information, en complément, les effets de réduction des risques des accords de compensation et de collatéralisation sont également présentés.

Les risques correspondent aux «Equivalent Risque Crédit», c'est-à-dire exprimés avant application des coefficients de pondération liés à la nature de la contrepartie (20% pour les Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors réseau) et 100% pour les «autres contreparties»).

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	19 521	15 157	34 678	26 788	23 086	49 874
Risques sur les autres contreparties	1 656	458	2 114			
Total Risques de contreparties	21 177	15 615	36 792	26 788	23 086	49 874
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation			-17 860			-1 530
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation			18 932			48 344

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 121 537	3 624 362
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	100 000	801 400
. Engagements en faveur de la clientèle	2 021 537	2 822 962
Ouverture de crédits confirmés	1 717 612	2 491 354
- Ouverture de crédits documentaires	3 444	8 555
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 714 168	2 482 799
Autres engagements en faveur de la clientèle	303 925	331 608
Engagements de garantie	920 814	980 487
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	613 190	616 826
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	814	1 108
Autres garanties	612 376	615 718
. Engagements d'ordre de la clientèle	307 624	363 661
Cautions immobilières	49 501	53 270
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	258 123	310 391
Engagements sur titres	2 619	22 379
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements à donner	2 619	22 379
Engagements reçus (2)		
Engagements de financement	1 937 157	1 760 170
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 937 157	1 760 170
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	4 889 965	5 151 159
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 772 813	1 855 541
. Engagements reçus de la clientèle	3 117 152	3 295 618
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	348 603	290 234
Autres garanties reçues	2 768 549	3 005 384
Engagements sur titres	2 619	22 379
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements reçus	2 619	22 379

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 117 616 milliers d'euros ont été reclassées en «Autres garanties d'ordres de la clientèle».

(2) En ce qui concerne les engagements reçus, suite à une erreur de ventilation, les données 2011 ont fait l'objet d'une correction par rapport aux données publiées.

Au 31/12/2012, le montant de l'engagement de garantie donnée dans le cadre de Switch s'élève à 547 989 milliers d'euros.

NOTE 27 - ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, la Caisse régionale du Nord Est s'est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A..

Au 31 décembre 2012, le montant de cet engagement s'élève à 1 936 539 milliers d'euros.

Par ailleurs, la Caisse régionale du Nord Est a apporté 5 612 839 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 108 127 milliers d'euros au 31 décembre 2011. La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

La Caisse régionale du Nord Est n'a pas d'engagement de crédit-bail.

NOTE 29 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	729 244	671 842
- sur opérations avec les établissements de crédit	2 915	1 646
- sur opérations internes au Crédit Agricole	146 217	62 834
- sur opérations avec la clientèle	570 331	596 937
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 764	10 409
- produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
- sur dettes représentées par un titre	17	16
- autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et charges assimilés	-488 595	-505 794
- sur opérations avec les établissements de crédit	-8 396	-324
- sur opérations internes au Crédit Agricole	-260 702	-322 213
- sur opérations avec la clientèle	-188 836	-150 594
- charge nette sur opérations de macro-couverture	-12 055	-7 469
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- sur dettes représentées par un titre	-17 475	-24 250
- autres intérêts et charges assimilées	-1 131	-944
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés (1)	240 649	166 048

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est une charge de 17 299 milliers d'euros, contre une charge de 14 755 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 30 - REVENUS DES TITRES

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	2 212	2 222	129	17
Livret développement durable				
Titres d'investissement	7 552	8 187		
Opérations diverses sur titres	17	16		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			18 433	54 847
Total des revenus sur titres	9 781	10 425	18 562	54 864

NOTE 31 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	949	-8	941	1 450	-15	1 435
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 829	-19 005	-176	23 383	-25 221	-1 838
Sur opérations avec la clientèle	41 002	-283	40 719	32 677	-1 334	31 343
Sur opérations sur titres	0	-21	-21	0	-22	-22
Sur opérations de change	179	0	179	232	0	232
Sur opérations sur IFT et autres opérations de HB	17	0	17	18	0	18
Sur prestations de services financiers (1)	138 538	-14 845	123 693	142 441	-15 840	126 601
Provision pour risques sur commissions	369	-487	-118	372	-373	-1
Total produit net des commissions	199 883	-34 649	165 234	200 573	-42 805	157 768

(1) dont prestations d'assurance-vie : 25 347 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 32 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	312	196
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-15 647	-10 204
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	-15 335	-10 008

NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux dépréciations	-13 536	-10 783
Reprises de dépréciations	21 312	22 909
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	7 776	12 126
Plus-values de cessions réalisées	616	946
Moins-values de cessions réalisées	-8 197	-1 749
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-7 581	-803
Frais d'acquisition	0	-19
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	195	11 304

NOTE 34 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	1 589	3 773
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	388	1 581
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	1 977	5 354
Charges diverses	-2 422	-1 788
Quote-part des opérations faites en commun	-27	-10
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 449	-1 798
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	-472	3 556

NOTE 35 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-94 697	-91 601
Charges sociales	-48 053	-44 178
<i>dont charges de retraite</i>	<i>(-14 467)</i>	<i>(-10 257)</i>
Intéressement et participation	-13 364	-9 740
Impôts et taxes sur rémunérations	-17 283	-12 553
Total des charges de personnel	-173 397	-158 072
Refacturation et transferts de charges de personnel	13 817	15 392
Frais de personnel nets	-159 580	-142 680
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-14 461	-11 734
Services extérieurs et autres frais administratifs	-91 090	-89 914
Total des charges administratives	-105 551	-101 648
Refacturation et transferts de charges administratives	1 614	1 661
Frais administratifs nets	-103 937	-99 987
Charges générales d'exploitation	-263 517	-242 667

EFFECTIF PAR CATÉGORIE (EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL EN ACTIVITÉ AU PRORATA DE L'ACTIVITÉ)

CATÉGORIES DE PERSONNEL	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	497	497
Non cadres	1 691	1 754
TOTAL	2 188	2 251

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, est respectivement de 272 milliers d'euros et de 2 596 milliers d'euros.

Le montant des crédits accordés pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction est de 289 milliers d'euros, il s'élève à 197 milliers d'euros pour les membres du Conseil d'Administration.

NOTE 36 - COÛT DU RISQUE

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations		
Dépréciations sur créances douteuses	-128 164	-139 787
Autres provisions et dépréciations	-8 019	-31 128
Reprises de provisions et dépréciations		
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	142 439	105 520
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	13 335	42 862
Variation des provisions et dépréciations	19 591	-22 533
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-9 720	-1 350
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-56 343	-29 135
Décote sur prêts restructurés	-31	0
Récupérations sur créances amorties	11 279	9 340
Autres pertes	-1 485	-1 250
Coût du risque	-36 709	-44 928

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 40 462 milliers d'euros.

dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 15 734 milliers d'euros.

(2) dont 1 355 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) dont 8 508 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) dont 40 462 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 37 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2012	31/12/2011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-28 320	-10 100
Reprises de dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	31 970	7 621
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 650	-2 479
Plus-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement	192	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	386
Moins-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 072	-2 808
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	-701	0
Solde des plus et moins-values de cessions		
- Sur titres d'investissement	192	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 773	-2 422
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cessions	1 255	292
- Moins-values de cessions	-584	-478
Solde en perte ou en bénéfice	671	-186
Résultat net sur actifs immobilisés	2 740	-5 087

NOTE 38 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur l'exercice 2012, la Caisse régionale n'a comptabilisé aucune charge ni produit exceptionnel.

NOTE 39 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

	31/12/2012
- Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution de 3,3 %)	-30 364
- Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel (y compris contribution de 3,3 %)	0
- Crédits d'impôts	600
- Provision pour charge d'impôt	615
- Etalement prêts à taux zéro	242
- Régularisations sur exercices antérieurs	1 823
- Effet de l'intégration fiscale	1 415
Total impôt sur les bénéfices	-25 669

NOTE 40 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur "Banque de proximité en France". Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

NOTE 41 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2012 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 42 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

31/12/2012

Résultat net comptable	74 986
Report à nouveau créditeur	0
Résultat à affecter	74 986
Intérêts aux parts sociales	3 291
Dividendes des C.C.A.	11 027
Solde disponible	60 668
Réserve légale	45 501
Réserve facultative	15 167

NOTE 43 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 44 - PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG SA	%	Mazars	%
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	123	50 %	123	50 %
Total	123	50 %	123	50 %

Ces honoraires (hors frais et débours) se rapportent à l'exercice 2012.
Les montants sont hors TVA récupérable.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims cedex
Capital social : 212 834 535 euros au 31/12/2012

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

● Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 36 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

● Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2012 pour les principales lignes du portefeuille.

● Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 26 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I,

Arnaud BOURDEILLE
Associé

MAZARS

Anne VEAUTE
Associée

V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

CADRE GENERAL

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

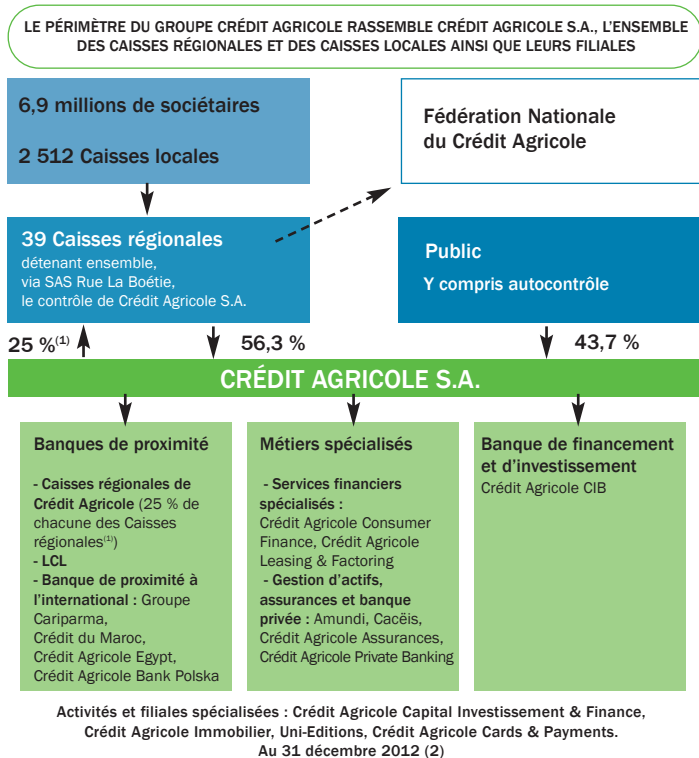
Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A.. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres en Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L.511-31 et article L.511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R.512-18 du Code Monétaire et Financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans le cadre juridique et financier de l'annexe individuelle.

(2) Hors Emporiki et CA Cheuvreux en cours de cession

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

Autres relations internes

Au 31 décembre 2012, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS NORD EST EXPANSION (EX-COFINEP), société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 19 261 milliers d'euros. L'associé unique a procédé, en date du 20 juillet 2012, à une augmentation de capital de 2 000 milliers d'euros pour le porter à 16 000 milliers d'euros.

- SAS NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 110 340 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 79 000 milliers d'euros.

- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CREDIT AGRICOLE de BELGIQUE, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de 127 813 milliers d'euros. Suite au remboursement de 125 000 milliers d'euros d'actions C à la SAS BELGIUM CA lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, les associés de la SAS BELGIUM CA ont procédé à une diminution de capital de 107 000 milliers d'euros pour le ramener à 278 460 milliers d'euros.

- SAS NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 8 897 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé de 28 000 milliers d'euros, constitue un sous-palier de consolidation avec les entités NORD EST AMENAGEMENT PROMOTION, NORD EST SQUARE HABITAT, NORD EST PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS Charleville Forest, SAS Laon Brossolette, SAS Chalons Mont Bernard. Les titres de la SAS Nord Est Optimmo ont été dépréciés durablement pour 8 186 milliers d'euros.

L'ensemble des opérations réalisées entre la Caisse régionale et ces entités fait l'objet d'élimination dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 8 524 milliers d'euros. Les titres de la SAS Nord Est Développement ont été dépréciés durablement pour 6 958 milliers d'euros.

- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 356 milliers d'euros.

- SAS NORD EST ASSUR, société d'assurance détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de 2 059 milliers d'euros.

- SAS SIGNE, société d'édition détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de 102 milliers d'euros.

- A noter, le holding du pôle Diversification (SAS NORD EST DIVERSIFICATION), détenu à 100 % par la Caisse régionale au 31/12/2011 a été dissout sans liquidation de façon anticipée, entraînant la transmission universelle de son patrimoine au profit de son actionnaire unique, la Caisse régionale du Nord Est.

Cette opération réalisée en date comptable du 18 octobre 2012 et avec une rétroactivité fiscale au 1er janvier 2012 a eu notamment pour conséquences :

- la reprise des actifs et passifs de Nord Est Diversification,
- l'annulation des titres de participation de la société Nord Est Diversification détenus exclusivement par le Crédit Agricole du Nord Est,
- les titres étant intégralement provisionnés, l'opération a été sans incidence sur le résultat.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	1 062 693	1 004 799
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-710 177	-716 555
+ Commissions (produits)	4.2	224 903	230 665
- Commissions (charges)	4.2	-36 454	-47 850
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-10 425	-12 959
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-5 425	9 983
+ Produits des autres activités	4.5	16 259	24 290
- Charges des autres activités	4.5	-2 326	-1 717
PRODUIT NET BANCAIRE		539 048	490 656
- Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-384 840	-349 764
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-13 814	-13 347
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		140 394	127 545
- Coût du risque	4.8	-43 775	-56 634
RESULTAT D'EXPLOITATION		96 619	70 911
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	591	-515
- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	529
RESULTAT AVANT IMPOT		97 210	70 925
- Impôts sur les bénéfices	4.10	-37 883	-19 260
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		59 327	51 665
- Intérêts minoritaires		-10 559	-7 744
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		48 768	43 921

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du groupe		48 768	43 921
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		78 522	24 032
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-1 594	664
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		76 928	24 696
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	76 928	24 696
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		125 696	68 617
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		10 559	7 744
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		136 255	76 361

Les montants sont présentés nets d'impôts.

(1) Comme mentionné dans la partie «cadre général», l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39.

Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale du Nord Est sont les suivants :

- constatation d'une dépréciation de 17 838 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.

- reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 8 543 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur d'acquisition des titres, soit 13,83 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de -9 295 milliers d'euros.

Bilan actif consolidé au 31 décembre 2012

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	358 571	199 902
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	56 992	49 399
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	54 668	55 263
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	2 144 269	2 486 235
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	4 224 111	3 667 689
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	21 102 584	21 292 456
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		300 125	251 388
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	140 281	152 848
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	35 840	88 305
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	400 752	328 064
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	883	1 368
Immobilisations corporelles	6.15	123 623	115 994
Immobilisations incorporelles	6.15	6 166	6 139
Ecarts d'acquisition	2.4	47 479	50 499
TOTAL DE L'ACTIF		28 996 344	28 745 549

Bilan passif consolidé au 31 décembre 2012

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	26	95
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	52 469	43 120
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	377 804	330 020
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	9 706 520	11 223 062
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	12 409 841	11 712 290
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	2 775 019	1 994 567
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 336	42 107
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	9 820	9 742
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	456 588	382 991
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	89 582	80 007
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	501 687	518 888
TOTAL DETTES		26 428 692	26 336 889
Capitaux propres		2 567 652	2 408 660
Capitaux propres part du Groupe		2 328 989	2 204 272
Capital et réserves liées		707 049	680 360
Réserves consolidées	2.5	1 484 634	1 468 381
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		88 538	11 610
Résultat de l'exercice		48 768	43 921
Intérêts minoritaires		238 663	204 388
TOTAL DU PASSIF		28 996 344	28 745 549

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et réserves liées		Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net - Part du Groupe	Total des capitaux propres - Part du Groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital						
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2011	204 078	1 912 389	2 116 467	-13 085	93 281	2 196 663	121 151	2 317 814
Variation de capital	4 865	-61 859	-56 994			-56 994		
Dividendes versés en 2011 - HG					-15 959	-15 959		
Affectation du résultat 2010		77 322	77 322		-77 322			
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 865	15 463	20 328	24 695		24 695		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat au 31/12/2011					43 921	43 921	7 744	
Autres variations		11 946	11 946			11 946	75 493	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	208 943	1 939 798	2 148 741	11 610	43 921	2 204 272	204 388	2 408 660
Variation de capital	33 155	-6 469	26 686			26 686		26 686
Dividendes versés en 2012 - HG					-14 945	-14 945	-7 092	-22 037
Affectation du résultat 2011		28 976	28 976		-28 976	0		
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	33 155	22 507	55 662		-43 921	11 741	-7 092	4 649
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				76 928		76 928		76 928
Résultat au 31/12/2012					48 768	48 768	10 559	59 327
Autres variations *		-12 720	-12 720			-12 720	30 808	18 088
Capitaux propres au 31 décembre 2012	242 098	1 949 585	2 191 683	88 538	48 768	2 328 989	238 663	2 567 652

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres, part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2012) s'élèvent à 2 329 millions d'euros contre 2 204 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 125 millions d'euros. Cette évolution est à rapprocher principalement des mouvements suivants :

- variation de capital social de 27 millions d'euros suite à la souscription de parts sociales sur l'exercice 2012,
- distribution de dividendes au titre de l'exercice 2011 pour 15 millions d'euros,
- hausse des gains latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente pour 78 millions d'euros,
- constatation du résultat 2012 pour 49 millions d'euros

* La ligne "Autres variations" qui représente -13 millions d'euros de capitaux propres - Part du Groupe correspond principalement :

- à la modification du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans l'entité Crédit Agricole de Belgique, qui est passé de 37,83% à 35,30% entre le 31/12/2011 et le 31/12/2012, générant ainsi une diminution des réserves consolidées, Part du Groupe.
- et au reclassement de certaines lignes de titres AFS en prêts et créances concernant les portefeuilles de NORD EST EXPANSION et NECAP. Ce reclassement est principalement motivé par l'absence de marché ne permettant pas d'obtenir une juste valorisation de ces titres. Par ailleurs, des corrections d'erreurs ont été effectuées sur des dépréciations durables de titres et sur des créances dépréciées impactant ainsi les réserves consolidées pour -7 millions d'euros (-1,6 million d'euros sur NORD EST EXPANSION et -5,4 millions d'euros sur NECAP).

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille «actifs financiers disponibles à la vente» sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	97 210	70 925
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 815	13 346
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-529
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	104 925	81 421
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Résultat net des activités d'investissement	418	2 937
+/- Résultat net des activités de financement	23 001	21 986
+/- Autres mouvements	-3 814	45 993
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	138 345	165 154
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-2 327 682	-1 179 944
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	842 833	1 229 262
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 177 711	129 205
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-12 335	-108 657
- Impôts versés	-21 381	-46 590
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-340 854	23 276
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-105 299	259 355
+/- Flux liés aux participations (1)	2 957	-463 907
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-24 942	-19 005
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-21 985	-482 912
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	65 532	403 843
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-39 205	91 848
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	26 327	495 691
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	-100 957	272 134
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	842 758	570 624
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	199 671	108 086
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	643 087	462 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	741 802	842 758
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	358 507	199 671
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	383 295	643 087
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	-100 957	272 134

* composé du solde net des postes «Caisses et banques centrales» hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains» et «comptes et prêts au jour le jour sains» tels que détaillés en note 6.5. et des postes «comptes ordinaires créditeurs» et «comptes et emprunts au jour le jour» tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations portent notamment sur :

- la variation de trésorerie liée à la variation de périmètre de CAB pour -12,8 millions d'euros,
- les décaissements liés à la souscription de capital dont -2,6 millions d'euros pour Nord Est Assur et +14,9 millions d'euros concernant la réduction de capital non motivée par des pertes de Nord Est développement,
- les encaissements liés aux cessions de titres de participations non consolidés pour 4 millions d'euros (notamment la liquidation de la filiale Nord Est Mutuel).

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement :

- les encaissements reçus par Crédit Agricole de Belgique liés aux émissions d'instruments de capital pour 5 millions d'euros,
- les encaissements liés aux émissions d'instruments de capital sur les caisses locales pour 34 millions d'euros,
- le versement de dividendes par l'entité consolidante à ses actionnaires hors groupe, à hauteur de 15 millions d'euros pour l'année 2012,
- l'encaissement de 46 millions d'euros suite à la réduction de capital de la SAS Belgium CA.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.

- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).

- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.

- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2. INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers

selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1. Titres à l'actif

1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit Agricole de Belgique a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- un crédit dont la valeur comptable représente 1 760 milliers d'euros au 31/12/2012.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres» pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille «prêts et créances» sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres» pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité

du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A..

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A..

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2. Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et «Actifs financiers disponibles à la vente» vers la catégorie «Prêts et créances», si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» vers les catégories «Actifs financiers disponibles à la vente» ou «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance», si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par groupe Crédit Agricole du Nord Est en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie «Prêts et créances». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2.4.1. Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en «Prêts et créances» sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective.

Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

1.3.2.4.1.1. Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur,
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts),
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

1.3.2.4.1.2. Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat .

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

1.3.2.4.2. Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés» et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif : distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des «Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite «carve out»).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de

réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

1.3.2.8.1. Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours «mid-price» (milieu des fourchettes des cotations disponibles) comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

1.3.2.8.2. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

1.3.2.8.3. Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

1.3.2.8.4. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la

Caisse régionale du Nord Est, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable, classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels» ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3. PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

1.3.4. AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

1.3.4.2.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique «Provisions». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

1.3.4.2.2. Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 «Paiements en actions et assimilés» impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe

Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique «Frais de personnel» en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des «Réserves consolidées part du Groupe».

1.3.6. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme «le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

1.3.7. TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué

des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droit contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier Non amortissable	
- Gros œuvre	30 ans
- Second œuvre	20 ans
- Installations techniques	10 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8. OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique «commissions» et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10. CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes «Actifs non courants destinés à être cédés» et «Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

1.4.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, elle dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale du Nord Est détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

1.4.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales. Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Nord Est et des 78 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.4.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale du Nord Est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale du Nord Est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.3. Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale du Nord Est même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale du Nord Est selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale du Nord Est obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc,
- la Caisse régionale du Nord Est a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », la Caisse régionale du Nord Est a délégué ses pouvoirs de décision,
- la Caisse régionale du Nord Est a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ou,
- la Caisse régionale du Nord Est conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

1.4.1.4. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

1.4.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

1.4.3. RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe du Crédit Agricole du Nord Est). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur, même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition,
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit

être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur,

- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs,

- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur autres actifs», sinon ils sont enregistrés dans le poste «Charges générales d'exploitation».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique «Ecart d'acquisition» lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique «Participations dans les entreprises mises en équivalence» lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste «Réserves consolidées part du Groupe»; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres,
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1. Événements significatifs de la période

Les événements significatifs de la période sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

Concernant le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans l'entité Crédit Agricole de Belgique est passé de 37,83 % à 35,30 % en date du 30 juin 2012. Cela constitue la première étape vers le retour à 30 % et fait suite au remboursement de 125 M€ d'actions C à la SAS Belgium CA lors de l'AGE du 7 juin 2012. Pour rappel en 2011, la filiale Crédit Agricole de Belgique avait procédé, dans le cadre de sa croissance externe, à l'acquisition de CENTEA, filiale de KBC, pour 527 millions d'euros.

Le financement de l'opération avait en partie été réalisé à hauteur de 257 millions d'euros par le Groupe Crédit Agricole France sous forme de capital (via la SAS Belgium CA, détenue à 45 % par la Caisse régionale du Nord Est). Cette opération était sans impact sur le pourcentage de contrôle de la Caisse régionale sur CAB (22,50 %) mais avait modifié le pourcentage d'intérêt de 30 % à 37,83 % entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011.

Ainsi, l'ensemble des éléments d'actifs, de passifs et de compte de résultat de Crédit Agricole de Belgique sont désormais retenus à hauteur de 35,30 % dans les comptes de l'entité consolidante.

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent, les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

2.3. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille «Actifs financiers disponibles à la vente», sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement. Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS NORD EST ASSUR (1) (2)	2 059	100,00 %		
SAS NORD EST DEVELOPPEMENT (2)	8 524	100,00 %	23 472	100,00 %

(1) Les titres de la SAS Nord Est Assur ont été acquis sur l'exercice 2012 par la Caisse régionale du Nord Est auprès de sa filiale Nord Est Diversification.

(2) Ces entités, ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. L'impact sur la structure des états financiers est présumé significatif s'il excède 1 % du total bilan de la Caisse régionale qui détient ses titres.

2.4. Ecart d'acquisition

	31/12/2011 BRUT	31/12/2011 NET	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2012 BRUT	31/12/2012 NET
- Keytrade	26 540	26 540					4 301	30 841	30 841
- Europabank	14 256	14 256					-7 321	6 935	6 935
- CA Belge	9 995	9 703						9 995	9 703
- Nord Est Optimmo	988	0						988	0
Total	51 779	50 499					-3 020	47 771	47 479

(1) La colonne «autres mouvements» concerne la régularisation de la ventilation des écarts d'acquisition entre Keytrade et Europabank ainsi que la variation du pourcentage d'intérêt de 37,83 % à 35,30 % pour les écarts d'acquisition du palier Crédit Agricole de Belgique.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le suivi des risques bancaires au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assuré par la Direction des risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marché et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre «facteurs de risque», comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	56 992	49 399
Instruments dérivés de couverture	54 668	55 263
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 158 000	1 483 210
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	824 690	595 838
Prêts et créances sur la clientèle	21 102 584	21 292 456
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	140 281	152 848
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	23 337 215	23 629 014
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 819 871	3 568 532
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	390 166	459 186
Provisions - Engagements par signature	- 7 270	- 8 456
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	3 202 767	4 019 262
Exposition maximale au risque de crédit	26 539 982	27 648 276

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 545	4 270
Prêts et créances sur la clientèle	275 346	230 421
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2012				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4				4
Banques centrales					
Etablissements de crédit	824 690				824 690
Institutions non établissements de crédit	1 573 396	982	-776	0	1 572 620
Grandes entreprises	4 628 600	104 562	-74 977	-19 722	4 533 901
Clientèle de détail	15 310 376	409 695	-206 362	-107 955	14 996 059
Total prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle*	22 337 066	515 239	-282 115	-127 677	21 927 274

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 8 759 milliers d'euros.

	31/12/2011				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2				2
Banques centrales					
Etablissements de crédit	595 838				595 838
Institutions non établissements de crédit	1 404 586	217	-181	0	1 404 405
Grandes entreprises	5 035 697	157 367	-99 422	-21 015	4 915 260
Clientèle de détail	15 286 905	408 123	-207 136	-106 980	14 972 789
Total prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle*	22 323 028	565 707	-306 739	-127 995	21 888 294

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 199 milliers d'euros.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

	31/12/2012	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit
Administrations centrales		
Banques centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 760	0
Clientèle de détail		
Total prêts et créances à la juste valeur	1 760	
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque	1 760	

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	158 936	194 994
Grandes entreprises	1 238 085	2 087 123
Clientèle de détail	1 354 874	1 282 490
Total engagements de financement	2 751 895	3 564 607
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	689	58 508
Institutions non établissements de crédit	95 945	6 551
Grandes entreprises	188 526	321 687
Clientèle de détail	70 348	36 227
Total engagement de garantie	355 508	422 973

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	2 302	8 042
Institutions non établissements de crédit	61 767	70 433
Grandes entreprises	1 769 113	1 659 878
Clientèle de détail	10 576 659	9 973 937
Total dettes envers la clientèle	12 409 841	11 712 290

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

31/12/2012					
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 288 416	314 907	-224 040	-124 903	15 939 473
Autres pays de l'UE	6 002 290	200 043	-57 960	-2 774	5 941 556
Autres pays d'Europe	28 150	71	-8	0	28 142
Amérique du Nord	6 921	105	-81	0	6 840
Amériques Centrale et du Sud	1 122	16	-3	0	1 119
Afrique et Moyen Orient	6 810	60	-13	0	6 797
Asie et Océanie (hors Japon)	3 357	38	-10	0	3 347
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*	22 337 066	515 240	-282 115	-127 677	21 927 274

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 8 759 milliers d'euros.

31/12/2011					
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 111 708	348 070	-246 301	-92 577	15 772 830
Autres pays de l'UE	6 163 915	217 231	-60 156	-35 418	6 068 341
Autres pays d'Europe	26 781	64	-7		26 774
Amérique du Nord	11 455	264	-253		11 202
Amériques Centrale et du Sud	609	5	-3		606
Afrique et Moyen Orient	5 780	47	-14		5 766
Asie et Océanie (hors Japon)	2 695	24	-5		2 690
Japon	85	2			85
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*	22 323 028	565 707	-306 739	-127 995	21 888 294

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 199 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 005 657	2 774 629
Autres pays de l'UE	745 314	788 969
Autres pays d'Europe	545	735
Amérique du Nord	58	63
Amériques Centrales et du Sud	54	14
Afrique et Moyen Orient	178	100
Asie et Océanie (hors Japon)	89	97
Japon		
Total engagements de financement	2 751 895	3 564 607
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	308 117	363 161
Autres pays de l'UE	47 359	57 699
Autres pays d'Europe		2 081
Amérique du Nord		
Amériques Centrales et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	32	32
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total engagements de garantie	355 508	422 973

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	6 767 504	6 078 231
Autres pays de l'UE	5 595 099	5 587 184
Autres pays d'Europe	15 985	17 498
Amérique du Nord	7 040	6 873
Amériques Centrale et du Sud	2 853	2 023
Afrique et Moyen Orient	12 672	10 982
Asie et Océanie (hors Japon)	7 925	9 020
Japon	763	479
Organismes supranationaux		
Total dettes envers la clientèle	12 409 841	11 712 290

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2012					31/12/2012
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres					744 170	74 218
Instruments de dette					18 746	6 208
Administrations centrales					351	1 013
Banques centrales					14 894	1 699
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises					3 501	3 496
Clientèle de détail						
Prêts et avances	683 066	622	593		684 281	233 086
Administrations centrales						
Banques centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit	154 052	8			154 060	206
Grandes entreprises	170 938	107	174		171 219	29 546
Clientèle de détail	358 076	507	419		359 002	203 334
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	683 066	622	593		684 281	996 002
Garanties non affectées						

	31/12/2011					31/12/2011
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres					4 202	29 383
Instruments de dette					9 952	3 766
Administrations centrales						
Banques centrales						
Etablissements de crédit					9 290	2 697
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises					662	1 069
Clientèle de détail						
Prêts et avances	772 889	18 087	39 670		830 646	258 966
Administrations centrales						
Banques centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit	151 986				151 986	36
Grandes entreprises	353 537	5 005	17 084		375 626	57 944
Clientèle de détail	267 366	13 082	22 586		303 034	200 986
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	772 889	18 087	39 670		830 646	273 120
Garanties non affectées						

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	19 521	15 157	34 678	26 788	23 086	49 874
Risques sur les autres contreparties	1 656	458	2 114			
Total risques de contreparties	21 177	15 615	36 792	26 788	23 086	49 874
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	21 177	15 615	36 792	26 788	23 086	49 874
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Total risques sur contrats	21 177	15 615	36 792	26 788	23 086	49 874
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation			-17 860			-1 530
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation			18 932			48 344

* Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de gré à gré			Total
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	2 609	12 559	39 500	54 668
. Futures				
. FRA				
. Swaps de taux d'intérêts	2 609	12 375	35 349	50 333
. Options de taux		184	2 150	2 334
. Caps-floors-collars			2 001	2 001
. Autres instruments conditionnels				
Autres instruments :	0	0	0	0
. Dérivés de crédit				
Sous total	2 609	12 559	39 500	54 668
. Opérations de change à terme				
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	2 609	12 559	39 500	54 668

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de gré à gré			Total
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	16 042	70 319	291 443	377 804
. Futures				
. FRA				
. Swaps de taux d'intérêts	13 850	70 319	291 443	375 612
. Options de taux				
. Caps-floors-collars	2 192			2 192
. Autres instruments conditionnels				
Autres instruments :	0	0	0	0
. Dérivés de crédit				
Sous total	16 042	70 319	291 443	377 804
. Opérations de change à terme				
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	16 042	70 319	291 443	377 804

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de gré à gré			Total
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	107	9 108	38 395	47 610
. Futures				
. FRA				
. Swaps de taux d'intérêts	107	9 083	36 235	45 425
. Options de taux		25	113	138
. Caps-floors-collars			2 047	2 047
. Autres instruments conditionnels				
Autres instruments :	3 313	2 779	62	6 154
. Autres	3 313	2 779	62	6 154
Sous total	3 420	11 887	38 457	53 764
. Opérations de change à terme				
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction – actif	3 420	11 887	38 457	53 764

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de gré à gré			Total
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :	2 596	1 585	48 283	52 464
. Futures				
. FRA				
. Swaps de taux d'intérêts	2 596	1 573	46 846	51 015
. Options de taux		12	51	63
. Caps-floors-collars			1 386	1 386
. Autres instruments conditionnels				
Instruments de devises et or	5			5
. Options de change	5			5
Autres instruments :	0	0	0	0
. Dérivés de crédit				
Sous total	2 601	1 585	48 283	52 469
. Opérations de change à terme				
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	2 601	1 585	48 283	52 469

Aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, ni en 2011, ni en 2012.

OPÉRATION SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	8 381 991	10 955 215
. Futures		
. FRA	7 395	4 481
. Swaps de taux d'intérêts	6 129 382	7 339 065
. Options de taux	954 334	1 881 296
. Caps-floors-collars	1 290 880	1 730 373
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	3 968	4 752
. Opérations fermes de change		
. Options de change	3 968	4 752
Autres instruments :	323 631	297 822
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés de crédit		
. Autres	323 631	297 822
Sous total	8 709 590	11 257 789
. Opérations de change à terme	5 631	5 516
Total notionnels	8 715 221	11 263 305

Risque de change

(cf. rapport de gestion)

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	28 860 896	28 863 139	28 538 026	28 541 457
Autres devises de l'UE	31 309	29 882	43 429	40 702
USD	79 698	84 296	143 663	141 879
JPY	202	212	333	359
Autres devises	24 239	18 815	20 098	21 152
Total bilan	28 996 344	28 996 344	28 745 549	28 745 549

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	4 039	491 637	0	4 982	507 143	1 575
Autres devises de l'UE						
Total	4 039	491 637	0	4 982	507 143	1 575

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 626 642	242 009	1 012 971	1 342 489		4 224 111
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 828 040	2 734 222	7 083 951	9 866 164		21 512 377
Total	3 454 682	2 976 231	8 096 922	11 208 653	0	25 736 488
Dépréciations						-409 793
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						25 326 695

	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 681 572	416 326	838 410	731 381		3 667 689
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 890 816	2 117 434	7 455 039	10 263 900		21 727 189
Total	3 572 388	2 533 760	8 293 449	10 995 281	0	25 394 878
Dépréciations						-434 733
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						24 960 145

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 053 283	1 855 905	3 576 005	2 221 327		9 706 520
Dettes envers la clientèle	4 215 200	352 037	2 084 721	5 757 883		12 409 841
Total	6 268 483	2 207 942	5 660 726	7 979 210	0	22 116 361

	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 537 075	2 200 443	3 901 983	2 583 561		11 223 062
Dettes envers la clientèle	4 071 474	418 701	1 823 960	5 398 155		11 712 290
Total	6 608 549	2 619 144	5 725 943	7 981 716	0	22 935 352

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	57 335	100 950	832 698	48 468		1 039 451
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	432 027	1 102 550	20 000	176 940		1 731 517
Emprunts obligataires	5			4 045		4 050
Autres dettes représentées par un titre						
Total dettes représentées par un titre	489 367	1 203 500	852 698	229 453	0	2 775 019
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 881	3 451	96 098	387 257		501 687
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	14 881	3 451	96 098	387 257	0	501 687

	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	113 367	282 109	608 437	115 294		1 119 207
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	573 877	99 550	20 000	176 929		870 356
Emprunts obligataires	12			4 992		5 004
Autres dettes représentées par un titre						
Total dettes représentées par un titre	687 256	381 659	628 437	297 215	0	1 994 567
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	11 225	22 976	90 740	392 357		517 298
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 590					1 590
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	12 815	22 976	90 740	392 357	0	518 888

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	11 621					11 621

	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	10 646					10 646

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2. «risque de marché».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur						
Taux d'intérêt	54 668	377 804	6 255 984	55 263	330 020	8 733 632
Capitaux propres			2 812			4 752
Change						
Crédit						
Matières premières			323 631			297 822
Autres						
Couverture de flux de trésorerie			3 968			
Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger						
Total instruments dérivés de couverture	54 668	377 804	6 586 395	55 263	330 020	9 036 206

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes «adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit» et «conglomérats financiers», le Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les «exigences de fonds

propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement» et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole du Nord Est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION

	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres de base (Tier 1)	2 070 586	1 878 964
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	190 640	
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		236 807
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	2 261 226	2 115 771

En application de la réglementation, le Crédit Agricole du Nord Est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %. En 2012, comme en 2011, le Crédit Agricole du Nord Est a répondu aux exigences réglementaires.

4 - Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 355	4 807
Sur opérations internes au Crédit Agricole	146 226	57 199
Sur opérations avec la clientèle	789 991	782 445
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	37 391	45 334
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 474	8 062
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	72 119	106 574
Sur opérations de location-financement	1 137	378
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	1 062 693	1 004 799
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 095	-5 177
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-256 663	-315 356
Sur opérations avec la clientèle	-221 094	-162 600
Sur dettes représentées par un titre	-52 837	-52 346
Sur dettes subordonnées	-22 645	-21 659
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-150 047	-158 141
Sur opérations de location-financement	-1 843	-1 251
Autres intérêts et charges assimilées	47	-25
Charges d'intérêts	-710 177	-716 555

(1) dont 13 805 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 12 524 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 10 364 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 13 276 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2. Commissions nettes

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	949	-8	941	1 450	-15	1 435
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 829	-19 005	-176	23 383	-25 221	-1 838
Sur opérations avec la clientèle	61 013	-770	60 243	52 735	-1 708	51 027
Sur opérations sur titres		-21	-21		-22	-22
Sur opérations de change	179		179	232		232
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	17		17	6 384	-2 577	3 807
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	137 564	-16 588	120 976	139 873	-18 287	121 586
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	6 352	-62	6 290	6 608	-20	6 588
Produits nets des commissions	224 903	-36 454	188 449	230 665	-47 850	182 815

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	-12 710	-16 043
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par option	-1	593
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 904	1 801
Résultat de la comptabilité de couverture	382	690
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-10 425	-12 959

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	17 442	-17 420	22
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 248	-11 194	-4 946
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11 194	-6 226	4 968
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	108 219	-108 241	-22
Variations de juste valeur des éléments couverts	86 205	-22 748	63 457
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	22 014	-85 493	-63 479
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	382		382
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	382		382
Total résultat de la comptabilité de couverture	126 043	-125 661	382

	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	31 712	31 711	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 453	10 259	11 194
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	10 259	21 452	-11 193
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	202 292	201 603	689
Variations de juste valeur des éléments couverts	162 161	43 965	118 196
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	40 131	157 638	-117 507
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	234 004	233 314	690

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	11 845	33 829
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente* (1)	32 017	-4 438
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	-49 729	-19 408
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	442	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-5 425	9 983

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(1) Les titres ayant fait l'objet d'une telle dépréciation en 2012 concernent principalement les titres Sacam International pour 10 709 milliers d'euros, Nord Est développement pour 6 957 milliers d'euros, le FCPR Eurazeo pour 9 079 milliers d'euros, l'OPCVM Rothschild Nord Est Patrimoine pour 3 747 milliers d'euros et les titres SAS Rue La Boétie pour 17 838 milliers d'euros. La ligne «Plus ou moins-values de cessions réalisées sur des actifs financiers disponibles à la vente» comprend 8 543 milliers d'euros de plus-value latente sur le titre SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.

La ligne «Perte sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)» comprend 17 838 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-126	-110
Autres produits (charges) nets	14 059	22 683
Produits (charges) des autres activités	13 933	22 573

4.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	-202 202	-185 969
Impôts et taxes	-20 823	-16 285
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-161 815	-147 510
Charges générales d'exploitation	-384 840	-349 764

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole du Nord Est.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

	31/12/2012			31/12/2011
	Deloitte	KPMG	Mazars	
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	146	232	128	549
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	19	0	1	141
Total honoraires des commissaires aux comptes	165	232	129	690

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	-13 582	-13 241
- immobilisations corporelles	-12 500	-11 411
- immobilisations incorporelles	-1 082	-1 830
Dotations aux dépréciations	-232	-106
- immobilisations corporelles	62	-358
- immobilisations incorporelles	-294	252
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-13 814	-13 347

4.8. Coût du risque

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-161 138	-199 881
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-1 650	-2 575
Prêts et créances	-155 595	-182 789
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-17	-8 820
Engagements par signature	-57	-1 708
Risques et charges	-3 819	-3 989
Reprises de provisions et de dépréciations	118 915	142 307
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 002	5 486
Prêts et créances	110 856	108 931
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	1 938	1 559
Engagements par signature	1 243	2 452
Risques et charges	3 876	23 879
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-42 223	-57 574
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-195	-5 402
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-10 399	-1 299
Récupérations sur prêts et créances amortis	11 278	9 339
Décotes sur crédits restructurés	-31	
Pertes sur engagements par signature	-1 905	-1 576
Autres pertes	-300	-122
Coût du risque	-43 775	-56 634

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	591	-515
Plus-values de cession	1 211	342
Moins-values de cession	-620	-857
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	591	-515

4.10. Impôts

CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	-34 632	-17 147
Charge d'impôt différé	-3 251	-2 113
Charge d'impôt de la période	-37 883	-19 260

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

31/12/2012	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	97 210	36,10%	-35 093
Effet des différences permanentes			-7 032
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			900
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-2 583
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 082
Effet des autres éléments			-7 010
Taux et charge effectif d'impôt		38,97%	-37 883

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

31/12/2011	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	70 397	36,10%	25 413
Effet des différences permanentes			1 174
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-623
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-5 138
Effet de l'imposition à taux réduit			-2 020
Effet des autres éléments			454
Taux et charge effectif d'impôt		27,36 %	19 260

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		54 819			54 819
Transfert en compte de résultat		23 703			23 703
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1 594	-1 594
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)		78 522		-1 594	76 928
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)					
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)		78 522		-1 564	76 928
Variation de juste valeur		1 772			1 772
Transfert en compte de résultat		22 260			22 260
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				664	664
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)		24 032		664	24 696
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)		24 032		664	24 696

(1) Les données «total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente» se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	113 360	36 192
Impôt	-34 838	-12 160
Total net des gains ou pertes	78 522	24 032

Concernant la valorisation des titres SAS La Boétie, 8 543 milliers d'euros de gains latents figurent dans la colonne «variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente» au niveau de la ligne «transfert en compte de résultat».

5 - Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de la Caisse régionale du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier de la Caisse régionale du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est celui de la «banque de proximité en France». La Caisse régionale est donc considérée comme étant «mono métier».

6 - Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	51 356		60 609	
Banques centrales	307 215	26	139 293	95
Valeur au bilan	358 571	26	199 902	95

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	53 764	45 932
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 228	3 467
Valeur au bilan	56 992	49 399
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	53 764	45 932
Valeur au bilan	53 764	45 932

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	1 760	1 912
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 468	1 555
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	3 228	3 467

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	52 469	43 120
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	52 469	43 120

	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	52 469	43 120
Valeur au bilan	52 469	43 120

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	665 786	52 670	-1 320	1 017 968	16 295	-5 539
Obligations et autres titres à revenu fixe	492 214	23 816	-4 258	465 241	4 798	-18 541
Actions et autres titres à revenu variable (2)	204 182	50 433	-162	184 896	42 399	-11 930
Titres de participation non consolidés	782 087	11 255	-1 544	818 130	19 143	-18 473
Total des titres disponibles à la vente	2 144 269	138 174	-7 284	2 486 235	82 635	-54 483
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 144 269	138 174	-7 284	2 486 235	82 635	-54 483
Impôts		-43 338	1 846		-18 718	12 063
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		94 836	-5 438		63 917	-42 420

(1) Dont 78 380 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

(2) En 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 675 874 milliers d'euros.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2012	31/12/2011
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et prêts	822 316	593 597
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	71 995	70 592
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	335 885	
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 374	2 241
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	824 690	595 838
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	824 690	595 838
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	7 524	582 195
Comptes et avances à terme	3 346 702	2 444 442
Prêts subordonnés	45 014	45 033
Titres non cotés sur un marché actif	181	181
Valeur brute	3 399 421	3 071 851
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	3 399 421	3 071 851
Valeur au bilan	4 224 111	3 667 689

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/2012	31/12/2011
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
Créances commerciales	10 679	37 263
Autres concours à la clientèle	21 140 199	21 463 814
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	14 970	14 970
Titres non cotés sur un marché actif	88 266	29 933
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	56 820	59 639
Comptes ordinaires débiteurs	156 881	74 113
Valeur brute	21 467 815	21 679 732
Dépréciations	-408 538	-433 291
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	21 059 277	21 246 441
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées	44 561	47 457
Valeur brute	44 561	47 457
Dépréciations	-1 254	-1 442
Valeur nette des opérations de location financement	43 307	46 015
Valeur au bilan	21 102 584	21 292 456

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas procédé au transfert d'actifs non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-433 291	4 136	-161 303	184 135		-2 215	-408 538
- dont dépréciations collectives	-127 995	219	-11 511	11 610			-127 677
Opérations de location financement	-1 442	96	-1 045	1 137			-1 254
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente (1)	-33 148	271	-51 379	10 707		-4 831	-78 380
Autres actifs financiers	-7 532		-60	2 001		-1	-5 592
Total dépréciations des actifs financiers	-475 413	4 503	-213 787	197 980		-7 047	-493 764

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 17 838 milliers d'euros.

	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-367 564	-32 395	-189 619	149 754		6 533	-433 291
- dont dépréciations collectives	-123 810	-666	-22 468	18 949			-127 995
Opérations de location financement	-1 114	-291	-1 251	378		836	-1 442
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	-15 210	-1 444	-21 982	5 488		0	-33 148
Autres actifs financiers	-335		-8 868	1 655		16	-7 532
Total dépréciations des actifs financiers	-384 223	-34 130	-221 720	157 275		7 385	-475 413

6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe Crédit Agricole du Nord Est sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne

Activité bancaire :

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat. L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 865				4 865	-3 530	1 335
Espagne								
Total		4 865				4 865	- 3530	1 335

(1) hors créances d'impôts différés

(2) pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Ces données concernent la filiale CREDIT AGRICOLE DE BELGIQUE (35,3%)

31/12/2011	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont porte-feuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 192				4 192	- 3 783	409
Espagne								
Total		4 192				4 192	- 3 783	409

(1) hors créances d'impôts différés

(2) pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Ces données concernent la filiale CREDIT AGRICOLE DE BELGIQUE (37,83%)

Dettes souveraines brute de couverture activité banque - maturité

Banque (portefeuille bancaire)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		31/12/2012	31/12/2011
Italie	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus	4 865	4 192

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie

L'exposition du Groupe Crédit Agricole du Nord Est au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

ACTIVITÉ BANCAIRE - RISQUE DE CRÉDIT

	31/12/2012					31/12/2011
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédits net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)						
Banque						
Clientèle de détail	447	9	2	0,45%	445	567
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques						
Irlande						
Banque						
Clientèle de détail	742	7	1	0,13%	741	222
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques						
Italie						
Banque						
Clientèle de détail	1 428	15	5	0,35%	1 423	1 037
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques						58
Espagne						
Banque						
Clientèle de détail	2 212	31	12	0,54%	2 200	1 768
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques						
Portugal						
Banque						
Clientèle de détail	658	2	1	0,15 %	657	224
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques						
Hongrie						
Banque						
Clientèle de détail	1			0	1	4
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques						
Total exposition sur pays à risque - risque de crédit	5 267	58	21	0,40%	5 246	3 625

ACTIVITÉ BANCAIRE - INSTRUMENTS DE DETTES

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nettes de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nettes de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)				
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques	65	0	65	0
Irlande				
Banque	5 073	0	5 073	7 357
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques	4 165	0	4 165	3 923
Italie				
Banque	6 687	0	6 687	6 549
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques	331	0	331	479
Espagne				
Banque	5 438	0	5 438	5 211
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques	9 173	0	9 173	12 462
Portugal				
Banque	1 781	0	1 781	4 235
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques	432	0	432	1 077
Hongrie				
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors para-publiques				
Total exposition sur pays à risque – Risque de crédit	33 145	0	33 145	41 293

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2012	31/12/2011
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et emprunts	541 174	434 341
- dont comptes ordinaires créditeurs	9 697	7 512
- dont comptes et emprunts au jour le jour		2
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	541 174	434 341
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	22 380	1 920
Comptes et avances à terme	9 142 966	10 786 801
Total	9 165 346	10 788 721
Valeur au bilan	9 706 520	11 223 062

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	3 680 230	3 615 802
Comptes d'épargne à régime spécial	4 619 036	4 622 856
Autres dettes envers la clientèle	4 110 575	3 473 425
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		207
Valeur au bilan	12 409 841	11 712 290

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	140 281	152 848
Total	140 281	152 848
Dépréciations		
Valeur au bilan	140 281	152 848

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2012	31/12/2011
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE		
Bons de caisse	1 039 452	1 119 207
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 731 517	870 356
Emprunts obligataires	4 050	5 004
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	2 775 019	1 994 567
DETTE SUBORDONNEE		
Dettes subordonnées à durée déterminée	501 687	517 313
Dettes subordonnées à durée indéterminée		1 575
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	501 687	518 888

Emission de dettes subordonnées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois. Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Groupe Nord Est.

Sur 2012, la Caisse régionale n'a pas émis de bon à moyen terme négociable subordonné.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	2 071	19 679
Impôts différés	33 769	68 626
Total actifs d'impôts courants et différés	35 840	88 305
Impôts courants	2 009	1 600
Impôts différés	7 811	8 142
Total passifs d'impôts courants et différés	9 820	9 742

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	53 299		57 013	
- Charges à payer non déductibles	392	49	650	
- Provisions pour risques et charges non déductibles	41 949		45 768	
- Autres différences temporaires	11 007		11 326	731
Impôts différés / Réserves latentes	-17 180	21 340	-7 687	116
- Actifs disponibles à la vente		38 501	1 318	9 196
- Couvertures de Flux de Trésorerie				
- Gains et pertes / Ecart actuariels	195	214	75	
Impôts différés / Résultat	-2 350	-13 528	19 300	8 026
Effet des compensations	-188 401	-188 401	-123 933	-123 933
Total impôts différés	33 769	7 811	68 626	8 142

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	257 098	197 944
Comptes de stocks et emplois divers	10 706	14 848
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	245 826	176 584
Comptes de règlements	566	6 512
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	143 654	130 120
Comptes d'encaissement et de transfert	84 108	70 102
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	56 617	57 664
Charges constatés d'avance	2 120	2 352
Autres comptes de régularisation	809	2
Valeur au bilan	400 752	328 064

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	227 538	218 618
Comptes de règlements		904
Créditeurs divers	205 922	193 469
Versement restant à effectuer sur titres	21 616	24 245
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	229 050	164 373
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	44 648	22 411
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	2
Produits constatés d'avance	57 279	53 193
Charges à payer	95 728	88 767
Autres comptes de régularisation	31 393	
Valeur au bilan	456 588	382 991

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.14. Immeubles de placement

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	2 339		30	-795			1 574
Amortissements et dépréciations	-971		-96	376			-691
Valeur au bilan (1)	1 368		-66	-419			883

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	2 397			-58			2 339
Amortissements et dépréciations	-863		-115	7			-971
Valeur nette au bilan (1)	1 534		-115	-51			1 368

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	243 060	-3 345	29 131	-35 150	1	233 697
Amortissements et dépréciations (1)	-127 066	1 903	-12 500	27 480	109	-110 074
Valeur au bilan	115 994	-1 442	16 631	-7 670	110	123 623
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	21 324	-916	23 723	-20 310	-2 352	21 469
Amortissements et dépréciations	-15 185	652	-1 376	715	-109	-15 303
Valeur au bilan	6 139	-264	22 347	-19 595	-2 461	6 166

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	175 159	59 414	15 602	-7 115		243 060
Amortissements et dépréciations (1)	-107 595	-12 954	-11 768	5 320	-69	-127 066
Valeur nette au bilan	67 564	46 460	3 834	-1 795	-69	115 994
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	15 244	1 964	4 964	-848		21 324
Amortissements et dépréciations	-12 445	-1 773	-1 831	864		-15 185
Valeur nette au bilan	2 799	191	3 133	16		6 139

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.16. Provisions

	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	12 820				-2 010			10 810
Risques d'exécution des engagements par signature	8 456		57		-1 243			7 270
Risques opérationnels	9 914		215	-1 207	-395			8 527
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 880	-473	5 320	-4 768	-966		-297	7 696
Litiges divers et risques fiscaux	7 058	-16	1 477	-214	-822			7 483
Participations								
Restructurations								
Autres risques	32 879	-563	19 777	-813	-3 484			47 796
Total	80 007	-1 051	26 846	-7 002	-8 920		-297	89 582

(1) Dont 6 097 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 599 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	15 260		140		-2 580			12 820
Risques d'exécution des engagements par signature	9 199		1 708		-2 452		1	8 456
Risques opérationnels	10 116		1 013	-1 179	-36			9 914
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	7 790	2 757	438	-896	-1 434		225	8 880
Litiges divers et risques fiscaux	7 011	244	4 651	-155	-4 693			7 058
Participations								
Restructurations								
Autres risques	39 657	2 680	10 697	-706	-19 380		-69	32 879
Total	89 033	5 681	18 647	-2 936	-30 575		157	80 007

(1) Dont 7 294 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 586 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	172 503	60 783
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 133 776	1 294 847
Ancienneté de plus de 10 ans	567 023	603 664
Total plans d'épargne-logement	1 873 302	1 959 294
Total comptes épargne-logement	197 640	219 597
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 070 942	2 178 891

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	14 381	18 360
Comptes épargne-logement	43 708	51 084
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	58 069	69 444

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 800	1 333
Ancienneté de plus de 10 ans	9 010	10 280
Total plans d'épargne-logement	10 810	11 613
Total comptes épargne-logement	0	1 207
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 810	12 820

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	11 610		800		10 810
Comptes épargne-logement	1 210		1 210		0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 820		2 010		10 810

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe «Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole» de la partie «cadre juridique et financier» de l'annexe aux comptes individuels (note 1.2).

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des plans épargne logement et des comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

6.17. Capitaux propres

6.17.1. Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil

d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA CAISSE RÉGIONALE

	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	6 301 262	61 522	61 522	6 301 262	44,4%
Dont part du Public	2 461 889		61 522	2 400 367	16,9%
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 748 552			3 748 552	26,4%
Dont part Caisses locales	90 821	61 522		152 343	1,1%
Parts sociales	7 894 592	20	6 905	7 887 707	55,6%
Dont 78 Caisses locales	7 589 136			7 589 136	53,5%
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	305 455	20	6 905	298 570	2,1%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	
Total	14 195 854	61 542	68 427	14 188 969	100 %

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 212 835 milliers d'euros.

6.17.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement

des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

6.17.3. Dividendes et intérêts aux parts sociales

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2009, 2010, 2011 et prévue pour 2012, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Taux
2009	1,25 euro	3,895 %
2010	1,75 euro	3,38 %
2011	1,75 euro	3,58 %
Prévu 2012	1,75 euro	2,78 %

Dividendes et intérêts aux parts sociales payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 945 milliers d'euros en 2012.

6.17.4. Affectation du résultat social de la Caisse régionale du Nord Est

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Nord Est du 28 mars 2013. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de 74 986 111,89 euros ainsi qu'il suit :

- Intérêts aux parts sociales	3 291 097,94 euros
- Dividendes CCA	11 027 208,50 euros
- Réserves légale	45 500 854,09 euros, soit $\frac{3}{4}$ du résultat net de distribution
- Réserve facultative	15 166 951,36 euros

6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en «Indéterminé».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

31/12/2012					
Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	358 571				358 571
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 313	1 575	13 647	38 457	56 992
Instruments dérivés de couverture	1 238	1 370	12 559	39 501	54 668
Actifs financiers disponibles à la vente	988 145	65 974	83 087	712 156	2 144 269
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 268	1 626 642	242 009	1 012 971	4 224 111
Prêts et créances sur la clientèle	67 905	1 715 310	2 685 672	6 960 549	21 102 584
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	300 125				300 125
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 372	7 643	41 754	77 512	140 281
Total actifs financiers par échéance	1 061 318	4 084 545	3 021 356	8 753 636	11 460 746
Banques centrales	26				26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	45	2 556	1 586	48 282	52 469
Instruments dérivés de couverture	1 264	14 778	70 319	291 443	377 804
Dettes envers les établissements de crédit	217	2 053 284	1 855 905	3 576 004	9 706 520
Dettes envers la clientèle	4 489 692	4 215 199	352 037	2 084 722	12 409 841
Dettes représentées par un titre	981	489 367	1 203 500	852 698	2 775 019
Dettes subordonnées		14 881	3 451	96 096	501 687
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 336			49 336
Total passifs financiers par échéance	4 490 890	6 823 402	3 432 227	6 681 425	4 444 758

31/12/2011					
Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	199 902				199 902
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			9 513	39 886	49 399
Instruments dérivés de couverture	1 242	1 556	7 257	45 207	55 263
Actifs financiers disponibles à la vente	1 098 756	60 991	73 599	769 757	2 486 235
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	1 681 573	416 326	838 410	3 667 689
Prêts et créances sur la clientèle	68 024	1 766 377	2 073 225	7 317 828	10 067 002
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	251 388				251 388
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 341	688	41 319	105 501	152 848
Total actifs financiers par échéance	1 418 168	3 715 426	2 565 394	8 984 084	11 472 110
Banques centrales	95				95
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		265	4 930	37 925	43 120
Instruments dérivés de couverture	144	2 589	63 653	263 634	330 020
Dettes envers les établissements de crédit	6	2 537 072	2 200 443	3 901 983	2 583 558
Dettes envers la clientèle	4 513 320	4 071 474	418 701	1 823 960	884 835
Dettes représentées par un titre		687 257	381 659	628 437	297 214
Dettes subordonnées		12 815	22 976	90 740	392 357
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	42 107				42 107
Total passifs financiers par échéance	4 555 433	7 308 857	3 026 633	6 513 703	4 459 523

7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1)	-113 998	-106 967
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-10 883	-9 615
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-4 726	-5 603
Autres charges sociales	-41 816	-41 323
Intéressement et participation	-13 364	-9 740
Impôts et taxes sur rémunération	-17 415	-12 721
Total charges de personnel	-202 202	-185 969

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 801 milliers d'euros au 31/12/2012 contre 1 005 milliers d'euros au 31/12/2011.
Dont médailles du travail pour 153 milliers d'euros au 31/12/2012 contre 200 milliers d'euros au 31/12/2011.

7.2. Effectifs fin de période

	31/12/2012	31/12/2011
Effectifs		
France	2 246	2 373
Etranger	486	518
Total	2 732	2 891

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes actuarielles au 31/12/n-1	44 797	42 615
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	2 410	2 291
Coût financier	2 105	1 798
Cotisations employés	85	94
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	221	2 249
Prestations versées (obligatoire)	-3 278	-3 233
(Gains) / pertes actuariels	2 127	445
Dettes actuarielles au 31/12/n	48 467	46 259

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus	2 410	2 291
Coût financier	2 105	1 798
Rendement attendu des actifs	-1 451	-1 336
Amortissement du coût des services passés	27	24
Gains / (pertes) actuariels nets		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	3 091	2 777

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2012	31/12/2011
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	39 095	37 277
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	1 451	1 336
Gains / (pertes) actuariels	-413	-158
Cotisations payées par l'employeur	6 209	3 188
Cotisations payées par les employés	85	94
Modifications / réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	221	1 542
Prestations payées par le fonds	-3 232	-3 112
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	43 416	40 167

POSITION NETTE

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes actuarielles fin de période	-48 467	-46 259
Coût services passés (modification de régimes) non reconnus	206	231
Juste valeur des actifs fin de période	43 416	40 167
Position nette (passif) / actif fin de période	-4 845	-5 861

	31/12/2012	31/12/2011
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	2 539	603
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	2 539	603
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 411	-1 111

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation (1)	2,99 %	4,76 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,86 %	3,89 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 %	2 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) 2 % pour l'ensemble des salariés, hormis le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent, pour la Caisse régionale du Nord Est, que :

- une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 4,21%,
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 4,57%.

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale du Nord Est au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 599 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2012 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 13 381 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'année 2012, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 2 868 milliers d'euros.

8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	2 819 871	4 369 932
Engagements en faveur d'établissements de crédits	67 977	805 325
Engagements en faveur de la clientèle	2 751 894	3 564 607
Ouverture de crédits confirmés	2 359 363	3 149 413
- Ouverture de crédits documentaires	3 444	8 556
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 355 919	3 140 857
Autres engagements en faveur de la clientèle	392 531	415 194
Engagements de garantie	968 699	1 039 798
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	613 190	616 826
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	814	1 108
Autres garanties	612 376	615 718
Engagements d'ordre de la clientèle	355 509	422 972
- Cautions immobilières	48 326	51 536
- Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	307 183	371 436
Autres engagements donnés	6 245 239	4 815 004
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	1 995 158	1 774 770
Engagements reçus d'établissements de crédits	1 995 158	1 774 770
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	9 812 361	10 169 257
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 004 864	1 068 411
Engagements reçus de la clientèle	8 807 497	9 100 846
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	942 105	884 458
Autres garanties reçues	7 865 392	8 216 388

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 175 354 milliers d'euros ont été reclassées en «autres garanties d'ordre de la clientèle».

Dans le cadre du dispositif Switch mis en place entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale du Nord Est, la garantie octroyée représente 547 989 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH,...)	6 245 239	4 815 004
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remise en garantie	6 245 239	4 815 004
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables ou réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2012 la Caisse régionale du Nord Est a apporté 5 612 838 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 4 108 127 milliers d'euros en 2011. La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Nord Est a apporté :

- 4 202 616 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 517 619 milliers d'euros en 2011,
- 209 592 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 536 660 milliers d'euros en 2011,
- 368 754 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 275 201 milliers d'euros en 2011,
- 831 876 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 778 646 milliers d'euros en 2011.

Le Crédit Agricole de Belgique a apporté 632 400 milliers d'euros de créances en 2012, contre 706 877 milliers d'euros en 2011.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Nord Est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Nord Est.

9 - Reclassements d'instruments financiers

9.1. Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et de la catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2. Reclassements effectués par Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires ont réalisé pour la première fois en 2012 des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

9.3. Nature, justification et montant des reclassements opérés

Nord Est Expansion a opéré au cours de l'année 2012 des reclassements des catégories «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et «Actifs financiers disponibles à la vente» vers la catégorie «Prêts et créances» pour les actifs financiers pour lesquels Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Partenaires ont changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements ont été opérés à la date du 30/06/2012.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement, ainsi que leur valeur à la clôture. De même est reprise dans le tableau la valeur au 31 décembre 2012 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Nord Est Expansion et Nord Est Champagne Agro Partenaires à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2012			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/1012	Valeur de marché estimée 31/12/1012	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/1012	Valeur de marché estimée 31/12/1012	Valeur au bilan 31/12/1012	Valeur de marché estimée 31/12/1012	Valeur au bilan 31/12/1011	Valeur de marché estimée 31/12/1011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	9 096	4 566	6 012	9 096	4 566				
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	19 977	17 946	19 977	19 977	17 946				
Total actifs reclassés	29 073	22 512	25 989	29 073	22 512				

9.4. Nature, justification et montant des reclassements opérés

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement, comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Impact résultat avant impôt depuis le reclassement							
Actifs reclassés en 2012		Actifs reclassés antérieurement					
Impact 2012		Impact cumulé au 31/12/2011		Impact 2012		Impact cumulé au 31/12/2012	
Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'Actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-320						
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances							
Total actifs reclassés	-320						

10 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 224 111	4 345 288	3 667 689	3 667 856
Prêts et créances sur la clientèle	21 102 584	21 714 015	21 292 456	21 519 987
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140 281	149 897	152 848	152 848
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	9 706 520	9 907 035	11 223 062	11 224 438
Dettes envers la clientèle	12 409 841	12 412 101	11 712 290	11 713 540
Dettes représentées par un titre	2 775 019	2 811 698	1 994 567	2 027 371
Dettes subordonnées	501 687	505 637	518 888	522 443

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

10.2.1. Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	53 764		53 030	734
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	53 764		53 030	734
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 228			3 228
Créances sur la clientèle	1 760			1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 468			1 468
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 468			1 468
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 144 269	967 525	469 091	31 778
Effets publics et valeurs assimilées	665 786	665 786		
Obligations et autres titres à revenu fixe	492 214	287 298	175 804	29 112
Actions et autres titres à revenu variable (1)	986 269	14 441	293 287	2 666
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	54 668		54 668	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 255 929	967 525	576 789	35 740

(1) Hors 675 875 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	45 932		45 265	667
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	45 932		45 265	667
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 467			3 467
Créances sur la clientèle	1 912			1 912
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 555			1 555
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 555			1 555
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 486 235	1 245 229	1 142 343	98 663
Effets publics et valeurs assimilées	1 017 968	994 318	20 921	2 729
Obligations et autres titres à revenu fixe	465 241	234 628	137 309	93 304
Actions et autres titres à revenu variable	1 003 026	16 283	984 113	2 630
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	55 263		55 263	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 590 897	1 245 229	1 242 871	102 797

10.2.2. Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	52 469		52 464	5
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	52 469		52 464	5
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	377 804		377 804	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	430 273		430 268	5

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	43 120		43 117	3
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	43 120		43 117	3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	330 020		330 020	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	373 140		373 137	3

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Dont obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
Solde d'ouverture (01/01/2012)	95 922	622	1 784	1 451	1 451	2 546	87 064	2 455	
Gains /pertes de la période (1)	2 015	112	-24	17	17	308	1 602		
Comptabilisés en résultat	-5 480	112	-24	17	17	-1	-5 584		
Comptabilisés en capitaux propres	7 495					309	7 186		
Achats de la période	10 682						10 462	220	
Ventes de la période	-14 331						-14 322	-9	
Emissions de la période									
Dénouements de la période									
Transferts	-58 548					-2 854	-55 694		
Transferts vers niveau 3	538						538		
Transferts hors niveau 3	-59 086					-2 854	-56 232		
Solde de clôture (31/12/2012)	35 740	734	1 760	1 468	1 468	0	29 112	2 666	

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	2 381
Comptabilisés en résultat	-5 366
Comptabilisés en capitaux propres	7 747

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat» ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente», excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en «coût du risque».

11 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2012 n'est survenu pendant la période subséquente.

12 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 78 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
SAS Nord Est Expansion	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Belgium CA	Intégration proportionnelle	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
SA Crédit Agricole de Belgique	Intégration proportionnelle	22,50 %	22,50 %	35,30 %	37,83 %
SAS Nord Est Optimmo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Sur l'exercice 2012, la principale évolution relative au périmètre de consolidation concerne le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale dans la filiale Crédit Agricole de Belgique qui est passé de 37,83 % à 35,30 % entre le 31/12/2011 et le 31/12/2012. Cela constitue la première étape vers le retour à 30 % et fait suite au remboursement de 125 M€ d'actions C à la SAS Belgium CA lors de l'AGE du 7 juin 2012.

La filiale Crédit Agricole de Belgique étant consolidée par intégration proportionnelle, l'ensemble de ses éléments d'actifs, de passifs et de compte de résultat sont désormais retenus à hauteur de 35,30 % dans les comptes de l'entité consolidante.

Pour rappel en 2011, la filiale Crédit Agricole de Belgique avait procédé, dans le cadre de sa croissance externe, à l'acquisition de CENTEA, filiale de KBC, pour 527 millions d'euros. Le financement de l'opération avait en partie été réalisé à hauteur de 257 millions d'euros par le Groupe Crédit Agricole France sous forme de capital (via la SAS Belgium CA, détenue à 45 % par la Caisse régionale du Nord Est). Cette opération était sans impact sur le pourcentage de contrôle de la Caisse régionale sur CAB (22,50%) mais avait modifié le pourcentage d'intérêt de 30 % à 37,83 % entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims cedex

Capital social : 212 834 535 euros au 31/12/2012

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.7 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 4.4, 6.4 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue la Boétie.
- Les notes 1.4 et 2.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 26 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I,

Arnaud BOURDEILLE
Associé

MAZARS

Anne VEAUTE
Associée

5 - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier, 51088 REIMS.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MARS 2013

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2012 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés,
- donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés,
- donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 43 899 € de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 15 848 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier et à l'article 29-1 des statuts.

Cinquième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2009 a été fixé à 3,895 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2010 a été fixé à 3,38 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2011 a été fixé à 3,58 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- décide de fixer à 2,78 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2012.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 %. Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 2 avril 2013. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition des résultats.

Sixième résolution : Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée générale :

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2009 a été fixée à 1,25 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2010 a été fixée à 1,75 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2011 a été fixée à 1,75 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- fixe à 1,75 € par titre la rémunération pour l'exercice 2012 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %. Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 2 avril 2013. La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition des résultats.

Septième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2012 de 74 986 111,89 € ainsi qu'il suit :

- Intérêts aux parts sociales	3 291 097,94 €
- Dividendes CCA	11 027 208,50 €
- Réserves légales	45 500 854,09 €
soit 3/4 du solde des résultats après distribution	
- Réserve facultative	15 166 951,36 €

Huitième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate qu'au cours de l'exercice 2012, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

- Capital social au 31 décembre 2011	212 937 810 €
- Capital social au 31 décembre 2012	212 834 535 €
soit une diminution de	103 275 €

Conformément aux articles 16.1 et 24.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- Les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 103 575 € (soit 6 905 parts de 15 € de valeur nominale)
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 300 € (soit 20 parts de 15 € de valeur nominale)

Neuvième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Mesdames Isabelle AUBAS et Brigitte PILARD et Messieurs Erick de SOUSA, Pascal LEQUEUX, Daniel LIEGEOIS, Philippe PINTA et Jacques QUAHEYBEUR administrateurs sortants sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Dixième résolution : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à son terme du mandat d'administrateur de Monsieur Georges VAN LANDEGHEM. Conformément à l'article 27-3 des statuts, Monsieur Philippe MEURS s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale en remplacement du sortant.

Onzième résolution : Indemnité de temps passé allouée au Président

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de déterminer, après avoir pris connaissance des recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le montant de l'indemnité allouée au Président de la Caisse régionale.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution : Projet de réduction du capital social par voie d'annulation de CCA

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- autorise la mise en œuvre, si nécessaire, d'une opération de réduction du capital social de la Caisse régionale par voie d'annulation pure et simple de CCA,
- rappelle que cette autorisation n'est valable que pour une année. Par conséquent, la convocation d'une Assemblée générale spéciale des Porteurs de CCA devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2013;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une opération de réduction de capital social.

Treizième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2012

PRÉSIDENT

Jean-Pierre LAPORTE (*)	Agriculteur
-------------------------	-------------

VICE-PRESIDENTS

Pierre CHEVAL (*)	Viticulteur
Michel DELAUNOY (*)	Agriculteur
Jean-Pierre GUÉRIN (*)	Agriculteur
Pascal LEQUEUX (*)	Agriculteur

ADMINISTRATEURS

Jacqueline ACCARIES	Retraitée
Isabelle AUBAS	Agricultrice
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT (*)	Viticulteur
Yves DELAINE	Agriculteur
Erick de SOUSA	Viticulteur
Christine GANDON	Agricultrice
Antoine GERBAUX	Pharmacien
Benoît LAMPSON	Agriculteur
Daniel LIEGEOIS	Cadre
François MAINSANT (*)	Agriculteur
Laurent MANGEART	Agriculteur
Jean NOTAT	Agriculteur
Brigitte PILARD	Agricultrice
Philippe PINTA	Agriculteur
Jacques QUAHEYBEUR (*)	Agriculteur
Christian ROUSSEAU	Agriculteur/Viticulteur
Dominique THOMAS	Agriculteur
Georges VAN LANDEGHEM	Agriculteur
Gérard WALEMME	Retraité

Total des membres du CA	24 Membres
-------------------------	------------

(*) Membres du Bureau du Conseil

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Département de l'Aisne (02)

Caisse locale	Siège social	Président
ANIZY LE CHATEAU	7, rue Carnot - 02320 ANIZY LE CHATEAU	Philippe DE WILDE
AUBENTON	123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON	Olivier TABARY
BEAURIEUX	2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX	Aurélie de BENOIST
BOHAIN	37, rue du Château - 02110 BOHAIN	Stéphane CAUDRON
BRAINE VAILLY	16, rue du Martroy - 02220 BRAINE	Frédéric HENNART
CHAUNY	29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY	Pascal HIRSON
CŒUR DE THIERACHE	24-26 rue du Général De Gaulle - 02260 LA CAPELLE	Gérard MARECHAL
COLLECTIVITES PUBLIQUES DE L' AISNE	25 rue Libergier - 51 088 REIMS Cedex	Nicolas FRICOTEUX
COUCY LE CHATEAU	38, route de Coucy - 02300 TROSLY-LOIRE	Joseph LETERME
CRECY SUR SERRE	20, avenue du Général de Gaulle - 02270 CRECY SUR SERRE	Michel PIERCOURT
FERE EN TARDENOIS	13-15, rue des Marchands - 02130 FERE EN TARDENOIS	Madeleine GABRIEL
FLAVY LE MARTEL	32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY LE MARTEL	Christine CREPIN
GUIGNICOURT	20, avenue du Général de Gaulle - 02190 GUIGNICOURT	Thierry CAGNIART
GUISE	71, rue des docteurs Devillers - 02120 GUISE	Gérard WALEMME
HIRSON	123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON	Dominique LEURQUIN
LA FERE ET TERGNIER	25, place Paul Doumer - 02800 LA FERE	Pascal LEQUEUX
LAON RURAL	50, boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON	Antoine NIAY
LAON URBAIN	50, boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON	Dominique VIVIEN
MARLE	15, rue Desains - 02250 MARLE	Thierry LEMAITRE
MONTCORNET	12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET	Olivier SIMPHAL
NEUILLY SAINT FRONT	4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY SAINT FRONT	Philippe LEVEQUE
RIBEMONT	62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT	Bernard PAEME
SAINS RICHAMONT	71, rue du Docteur DEVILLIERS - 02120 GUISE	Denis ALLAVOINE
SAINT QUENTIN	4, rue de Suzannes - 02100 SAINT QUENTIN	Michel PINCHON
SOISSONNAIS	12, avenue du Général Leclerc - 02200 SOISSONS	Jean-Luc SAMIER
UNION DU SUD DE L' AISNE	68, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU THIERRY	Bernard PEESMEESTER
VERVINS	12, rue Dusolon - 02140 VERVINS	Thierry BAILLY
WASSIGNY	8, rue Charles de Gaulle - 02630 WASSIGNY	Philippe DRUCBERT

Département des Ardennes (08)

Caisse locale	Siège social	Président
ASFELD	Rue Basse - 08190 ASFELD	Guy CHATRY
ATTIGNY-TOURTERON	18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY	Benoît DAVE
BUZANCY GRANDPRE	1, rue de la Petite Barre - 08240 BUZANCY	Gérard MALJEAN
CARIGNAN PAYS D'YVOIS	8, place du Docteur Gairal - 08110 CARIGNAN	Daniel LIEGEOIS
CHARLEVILLE-MEZIERES	1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Pierre RIGOULOT
CHATEAU PORCIEN	30, rue de la Sommevue - 08360 CHATEAU PORCIEN	Rémy DRAPIER
CHAUMONT PORCIEN	Grand'Rue - 08220 CHAUMONT PORCIEN	Jean-Marc MILLART
JUNIVILLE	63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE	Denis ROUSSEAUX
LE CHESNE	28, place Carnot - 08400 VOUZIERES	Benoît SINGLIT
MACHAULT	63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE	Christophe DEBAIFFE
MEZIERES RURAL	41, Grande Rue - 08430 POIX TERRON	Brigitte PILARD
MONTHOIS	28 , place Carnot - 08400 VOUZIERES	Jean-Pierre GUERIN
NOVION PORCIEN	3, place de la République - 08300 RETHEL	Laurent MANGEART
RENWEZ	1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-Marie BOUILLON
RETHEL	3, place de la République - 08300 RETHEL	Joël LUDINART
ROCROI	11, place d' Armes - 08230 ROCROI	Yves TROCHAIN
RUMIGNY	Grand'Rue - 08290 LIART	Michel HERSIGNY
SEDAN RURAL	5, place de la République - 08200 SEDAN	Jean-Christophe LEPAGE
SEDAN URBAIN	5, place de la République - 08200 SEDAN	Pascal GIRGENTI
SIGNY L'ABBAYE	13, rue de Thin - 08460 SIGNY L'ABBAYE	Bernard BLAIMONT
SIGNY LE PETIT	8, place de l'Eglise - 08380 SIGNY LE PETIT	André FLORENT
VALLÉE DE LA MEUSE	271, Place Aristide Briand - 08170 FUMAY	Jules VAN REETH
VOUZIERES	28, place Carnot - 08400 VOUZIERES	Francis FEDRICQ

Département de la Marne (51)

Caisse locale	Siège social	Président
ANGLURE	17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE	Patricia CAIN
AY CHAMPAGNE	70, rue Roger Sondag - 51160 AY	Pierre CHEVAL
BETHENVILLE	place du 08 mai 1945 - 51490 BETHENVILLE	Jean-Louis RAPIN
BRIE CHAMPENOISE	25, rue de la libération - 51270 MONTMORT LUCY	Jean-Pierre CHARBAUX
COLLECTIVITES PUBLIQUES DE LA MARNE	25 rue Libergier - 51 088 Reims Cedex	Francis RENARD
COTE DES BLANCS	9, rue Charpentier Laurain - 51190 LE MESNIL SUR OGER	Erick DE SOUSA
DEVELOPPEMENT PARTAGE	25, rue Libergier - 51100 REIMS	Isabelle AUBAS
DORMANS	16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS	Jacqueline ACCARIES
EPERNAY	8-18, avenue Ernest Vallé - 51200 EPERNAY	Benoît ROPERT
ESTERNAY	6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY	Nathalie DEVILLIERS
FERE CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	171, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 51230 FERE CHAMPENOISE	Christine GANDON
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	5, rue Chanzy - 51380 VERZY	Claude RENARD
MONTMIRAIL	31, place Remy Petit - 51210 MONTMIRAIL	Thierry JOBERTY
MOURMELON-BOUY	5, place Clémenceau - 51400 MOURMELON LE GRAND	Bruno COILLIOT
REGION DE SUIPPES	4, rue Chevallot Aubert 51600 SUIPPES	Dominique THOMAS
REIMS RURAL	Maison des agriculteurs, Les Essillards, Rue Léon Patoux - 51100 REIMS	François PREVOTEAU
REIMS URBAIN	22, rue de l'Etape - 51100 REIMS	Didier CABY
RURALE DU CHALONNAIS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	Philippe HINCELIN
SAINTE MENEHOULD ET VILLE SUR TOURBE	5, rue Drouet - 51800 SAINTE MENEHOULD	Michel MUZART
SERMAIZE LES BAINS	4, rue de Saint Dizier - 51250 SERMAIZE LES BAINS	Jean-Paul CAYE
SEZANNE	32, place de la République - 51120 SEZANNE	Jean-Paul PREVOST
SUD ARGONNAIS	18, place de la Halle - 51330 GIVRY EN ARGONNE	Gilles FRANCOIS
URBAINE DE LA REGION DE CHALONS	1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	André JANSON
VALLEE DE LA MARNE	Rue Paul Douce - 51480 DAMERY	Laurent VANPOPERINGHE
VERTUS	35, boulevard Paul Goerg - 51130 VERTUS	Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT
VESLE ET TARDENOIS	5, rue des Ecoles - 51170 FISMES	Gérard GRAUX
VITRY LE FRANCOIS	22, place de la Halle - 51300 VITRY LE FRANCOIS	Michel DELAUNOY

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Thierry AUBERTIN

Directeur Général

Vincent ARNAUD

Directeur Général Adjoint

Christophe DEBAIFFE

Directeur Bancaire et Assurances

Michel DROUAULT

Directeur des Ressources Humaines

Éric DUFAYET

Directeur des Entreprises et de l'Immobilier

Jean-Michel ESPINASSE

Directeur du Développement

Alain LEFORESTIER

Directeur Financier

Alexandre MARRET

Directeur du Pilotage et de la Filière Risques

Ghislain PARISOT

Secrétaire Général

Emmanuelle SIMI

Directeur du Marketing et de la Communication

Thierry TOP

Directeur des Engagements

LES FEMMES ET LES HOMMES

Clients	815 000
Nouveaux clients en 2012	31 000
Sociétaires	176 000
Administrateurs	1 050
Salariés	2 460

L'essentiel du Nord Est en chiffres

au 31 décembre 2012

Le Bilan, sur base sociale : 21,2 Md€

Les Fonds Propres, sur base sociale : 2,4 Md€

Ratio de solvabilité Bâle 2, sur base consolidée : 16,3 %

Compte de résultat (sur base sociale)

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012
Produit Net Bancaire	363	384	409
Charges de Fonctionnement	-241	-250	-271
Résultat Brut d'Exploitation	122	134	138
Coût du Risque	-44	-45	-37
Résultat d'exploitation	78	89	102
Résultat Net	53	70	75

Évolution des capitaux gérés

(en milliards d'euros)

	2010	2011	2012
Collecte	20,3	20,5	21,6
Crédits	16,1	15,9	15,9

Encours de crédits

(en milliards d'euros)

	2012
Particuliers	5,6
Agriculteurs et Viticulteurs	3,5
Collectivités Publiques	1,1
Entreprises et Coopératives	4,6
Professionnels	1,1
Total	15,9

Ratios (en %)

	2010	2011	2012
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres)	2,80	3,72	3,87
ROA (Résultat Net/Bilan)	0,26	0,34	0,35
Ratio de Solvabilité	12,8	13,4	16,3
Indicateurs de Liquidité (ratio collecte d'épargne sur crédits)	65,7	70,6	73,6